

Session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 21 novembre 2016, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Martin Langlois	Conseiller siège # 2
M. Archill Gladu	Conseiller siège # 3
Mme Rose-Line Lavoie	Conseillère siège # 4
Mme Jacynthe Paquet	Conseillère siège # 5
Mme Claude Girard	Conseillère siège # 6

POINTS À DISCUTER

- a) Discours du maire
- b) Fête des bénévoles — Édition 2017
- c) Programme de réhabilitation du réseau routier local — Volet de redressement des infrastructures routières locales (PRRRL) — Demande d'aide financière pour la réalisation des plans et devis
- d) Ajustement des tarifs de location des chalets
- e) Adoption du règlement # 441-16 modifiant le règlement # 405-12 sur la prévention des incendies
- f) Cour municipale — Taxes municipales en retard
- g) Levée de l'assemblée

206-21-11-16 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

DISCOURS DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter, dans le cadre du processus d'adoption du budget, le rapport financier de notre municipalité ainsi que les projets réalisés en 2016.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Voici d'abord les principaux éléments des états financiers vérifiés pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	Réalizations 2014		Budget 2015		Réalizations 2015		Total consolidé 1
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés	
Revenus							
1 Fonctionnement							995 070
2 Taxes	945 549	969 269	995 070				22 581
3 Compensations tenant lieu de taxes	24 366	24 380	22 581				108 370
4 Quotes-parts							39 565
5 Transferts	64 109	66 500	93 068				20 577
6 Services rendus	72 177	93 250	110 236				132 633
7 Imposition de droits	30 567	28 940	24 004				130 813
8 Amendes et pénalités	3 339	5 000	2 320				24 004
9 Intérêts	4 774	4 000	6 476				2 320
10 Autres revenus	28 618	27 000	25 017				8 222
	1 173 499	1 218 339	1 278 772			173 374	1 303 115
Investissement							
11 Taxes							
12 Quotes-parts							
13 Transferts	351 331		9 797				9 797
14 Autres revenus							
15 Contributions des promoteurs							
16 Autres							
17 Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	351 331		9 797				9 797
18	1 524 830	1 218 339	1 288 569			173 374	1 312 912
Charges							
19 Administration générale	296 082	292 210	269 071		1 459		270 530
20 Sécurité publique	145 286	154 140	150 353		32		150 385
21 Transport	277 589	293 680	285 120		79 919		365 039
22 Hygiène du milieu	220 251	204 710	218 713		95 047		370 507
23 Santé et bien-être	5 948	5 830	6 289				6 289
24 Aménagement, urbanisme et développement	49 880	53 110	43 448				43 448
25 Loisirs et culture	182 782	193 590	186 501		21 054		207 555
26 Réseau d'électricité							
27 Frais de financement	26 407	19 990	25 418				30 994
28 Amortissement des immobilisations	230 151	197 946	197 511		197 511		
29	1 434 376	1 415 206	1 382 424			211 434	1 444 827
30	90 454	(196 867)	(93 855)			(38 060)	(131 915)
Excédent (déficit) de l'exercice							

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

RAPPORT DES AUDITEURS 2015

Selon le rapport des auditeurs Bédard, Guilbault, comptables professionnels agréés, en 2015, les revenus de fonctionnement totalisent 1 276 772 \$, incluant des revenus d'investissement de 9 797 \$, les charges de fonctionnement sont de (1 382 424 \$), ce qui a donné un déficit d'exercice de (93 855 \$). En tenant compte, des éléments de conciliation à des fins fiscales, l'exercice a donné un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 110 427 \$.

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 totalise 186 058 \$.

L'excédent de fonctionnement affecté et les fonds réservés, au 31 décembre 2015, totalisent 97 827 \$ et sont répartis comme suit :

Excédent de fonctionnement affecté :

- ✓ Budget exercice suivant : 13 880 \$
- ✓ Secteur aqueduc : 12 449 \$
- ✓ Vidange de fosses : 24 669 \$

Fonds réservés :

- ✓ Fonds parcs et terrains de jeux : 46 322 \$
- ✓ Solde disponible des règlements d'emprunt fermé : 497 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018

Le programme triennal que la municipalité de Saint-Léonard a adopté pour 2016-2017-2018 prévoyait pour l'année 2016, des dépenses de l'ordre de 219 000 \$.

PROGRAMME TRIENNAL - IMMOBILISATIONS					
TITRE	2016	2017	2018	Total	Notes pour 2016
Chemins, rues, trottoirs	100 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	500 000 \$	Tx accise et emprunt
Réseau d'éclairage	0 \$	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$	
Réseau d'aqueduc	5 000 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	
Réseau d'égout	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	2e Pompe tx accise
Parcs, terrains de jeux	42 000 \$	0 \$	0 \$	42 000 \$	
Ameublements	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
Bâtiments	60 000 \$	0 \$	0 \$	60 000 \$	Ancien couvent Subvention
Terrains	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
Matériel et véhicule	10 000 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	Motoneige et camionnette surplus
	219 000 \$	202 000 \$	202 000 \$	623 000 \$	

Les principaux projets réalisés en date du 21 novembre 2016 sont :

- ✓ Achat d'une deuxième pompe pour le secteur égout (14 824 \$);
- ✓ Pulvérisation de l'asphalte de la route Lesage (6 881.25 \$);
- ✓ Rechargement granitique de la route Lesage et du rang Saint-Jean-Baptiste (86 657.43 \$);
- ✓ Acquisition d'une camionnette pour les travaux publics (2 000 \$).

Pour quelques projets, les dépenses ont été reportées à une année ultérieure :

- ✓ Réaménagement d'un parc intergénérationnel;
- ✓ Le réaménagement de l'hôtel-de-ville;
- ✓ Acquisition d'une motoneige pour la piste de ski de fond.

RÉALISATIONS MAJEURES EN 2016

VOIRIE

D'autres travaux d'entretien ont été réalisés sur nos chemins municipaux. En effet, plusieurs kilomètres de fossés ont été nettoyés et les accotements ont été débroussaillés dans plusieurs rangs. Dans le cadre desdits travaux, mentionnons la contribution financière de 30 000 \$, dont 15 000 \$ provient du budget discrétionnaire du député, M. Michel Matte, ainsi que 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier et provenant du ministère des Transports. Cette année, le déneigement de nos routes municipales se fera par Transport Dompierre. Un contrat de 5 ans a été accordé à l'entrepreneur.

AQUEDUC

Durant l'hiver 2016, le personnel actuel a suivi la formation nécessaire à l'obtention de l'accréditation pour le « Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution » afin d'être autonome dans le cadre de leur fonction. Pour une partie de l'année 2017, nous prévoyons à nouveau embaucher une firme spécialisée pour surveiller la bonne marche du réseau. Pour que l'accréditation soit accordée, il ne reste que l'examen à passer. La démarche d'accréditation est donc toujours en cours.

Un mandat a été accordé à Cima + afin de procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

LOISIRS

Plusieurs activités sont offertes à la population. En plus des deux programmations distribuées à nos portes, plusieurs fêtes et activités sont organisées tout au long de l'année. En effet, la fête des neiges, l'Halloween, le tournoi de balle donnée et la fête de Noël sont autant d'exemples d'occasions et d'événements qui se passent chez nous, pour nous. Il s'agit d'y participer pour en profiter. De plus, la participation de tous est une récompense pour les organisateurs. La municipalité maintient ses efforts afin de garder les équipements en place.

Depuis plusieurs années, la municipalité loge le Cercle des Fermières de Saint-Léonard dans le Centre municipal. En septembre 2016, le Cercle des Fermières, en accord avec la municipalité, a déménagé dans l'ancien couvent déjà alloué aux activités du Cercle.

Cet été, le comité d'embellissement a pris l'initiative d'améliorer la devanture du bureau municipal et a sollicité l'implication de la Caisse populaire de Saint-Raymond/Ste-Catherine pour un montant de 5 000 \$. Le comité démontre un intérêt grandissant à rendre le paysage plus agréable à l'œil. Merci aux bénévoles et employés qui ont fait de leur mieux pour embellir notre milieu de vie.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2016

- ✓ Travaux de rapiécage à différents endroits sur le territoire;
- ✓ Réparations majeures sur le tracteur John Deere au service des travaux publics;
- ✓ Refaire la toiture de l'ancien couvent et la solidification du plafond;
- ✓ Refaire la toiture de la cabane des loisirs (secteur Allen's Miles);
- ✓ Acquisition d'un système de caméra de sécurité;
- ✓ Rénovation de la salle de bain du chalet Le Gardien;
- ✓ Réalisation de la démarche d'équité salariale.

Terrains résidentiels

- ✓ Vente d'un terrain résidentiel dans le nouveau développement – Rue Lortie.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

En 2017, la municipalité prévoit des investissements en immobilisations pour les chemins municipaux. Puisque le rang Saint-Jacques a été identifié au plan d'intervention de la MRC de Portneuf comme étant admissible à une contribution financière maximale de 75 % des coûts pour la réalisation de certains travaux, la municipalité compte présenter une demande dans le cadre du programme afin de réaliser des travaux de décohésionnement, de renforcement de la chaussée et de reconstruction de ponceaux.

L'accent sera mis sur la poursuite d'entretien des infrastructures municipales (aqueduc, égouts, toitures, asphaltage, trottoirs, ponceaux, parcs, etc.).

Le nettoyage des trois réservoirs d'eau potable sera effectué, tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement.

Le réaménagement du parc municipal est prévu à l'été 2017, notamment par l'ajout de nouveaux modules de jeux. Le projet se fera en collaboration avec la MRC de Portneuf puisqu'une contribution financière de 20 000 \$ fut accordée dans le cadre du programme « Pacte rural ».

Le réaménagement de certains locaux de l'hôtel-de-ville est nécessaire afin de relocaliser le service de l'urbanisme, les travaux publics et la direction générale.

Salaires et allocations de dépenses pour 2016 des membres du conseil de Saint-Léonard :

Salaires :

Maire :	4 877,14 \$
Conseillers(ères) :	1 625,72 \$

Allocations de dépenses :

Maire :	2 438,58 \$
Conseillers(ères) :	812,86 \$

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus :

- Transport Dompierre Inc. pour l'entretien des chemins d'hiver
(5 ans : 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021) 668 009.49 \$

Je vous invite à la présentation du budget 2016, le 19 décembre 2016 à 19 h 30.

Merci !



Denis Langlois
Maire

207-21-11-16 **PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Portneuf le 15 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet — Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'année 1 du plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités dans le cadre du volet RIRL;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document à cet effet;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

208-21-11-16 **PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Portneuf le 15 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du Volet — Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'année 1 du plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document à cet effet;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

209-21-11-16 **FÊTE DES BÉNÉVOLES — ÉDITION 2017**

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement d'allouer un budget de 3 680 \$ plus taxes pour l'activité annuelle de reconnaissance aux bénévoles fixée le 11 mars 2017 comme suit :

Repas pour 100 personnes	1 500 \$
Décorations et accessoires	560 \$
Musique	300 \$
Concierge	100 \$
Employé de bar	50 \$
Punch	170 \$
Spectacle	<u>1 000 \$</u>
	<u>3 680 \$ plus taxes</u>

210-21-11-16 **AJUSTEMENT DES TARIFS DE LOCATION DES CHALETS**

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} novembre 2016 le gouvernement a annoncé des modifications au régime de la taxe sur l'hébergement aux fins d'être uniformisé à 3.5 %;

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec, dans sa correspondance du 5 octobre 2016 a demandé à la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf d'ajuster son taux de taxe sur l'hébergement en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'augmenter la tarification des chalets qui est demeurée stable depuis 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- D'AJUSTER le taux de taxe sur l'hébergement pour la location des chalets, passant ainsi de 3 % à 3.5 %;
- DE MODIFIER la tarification actuellement en vigueur par une nouvelle tarification pour 2016 et 2017, applicable à compter de la présente, soit au 21 novembre 2016 et dont une copie se retrouve en annexe.

211-21-11-16 **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 441-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 405-12 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 405-12 a été modifié le 11 janvier 2016 afin d'y ajouter une disposition concernant les déclenchements injustifiés des systèmes d'alarme incendie;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette modification, la disposition de présomption de mauvais fonctionnement a été omise et que celle-ci s'avère nécessaire afin de faciliter la preuve en Cour;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement portant le # 441-16 ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de règlement # 441-16 modifiant le règlement # 405-12 sur la prévention des incendies.

ARTICLE 2 – BUT DU RÈGLEMENT

Règlement # 441-16 modifiant le règlement # 405-12 est modifié par l'ajout de l'article 4.15 – Présomption, lequel se lit comme suit :

Article 4.15 – Présomption

Le déclenchement d'un système d'alarme est présumé en l'absence de preuve contraire, être pour cause de défectuosité, de mauvais fonctionnement ou dû à une erreur humaine lorsqu'aucune preuve ou trace de la présence d'intrus, de la commission d'une infraction, d'un incendie ou d'un début d'incendie n'est constaté sur les lieux protégés lors de l'arrivée des policiers, pompiers ou de l'officier chargé de l'application de tout ou partie de présent règlement.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 20 h 13.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2017, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Archill Gladu	Conseiller siège # 3
Mme Jacynthe Paquet	Conseillère siège # 5
Mme Claude Girard	Conseillère siège # 6

Assistaient également Mme France Lafleur, responsable en loisirs et en culture, M. Denis Grégoire, inspecteur municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rapport de Mme France Lafleur, responsable du Service des loisirs, Sports, Vie communautaire et Culturel
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) Dépôt — Procès-verbal de correction — Résolution # 213-05-12-16 — Séance ordinaire du 7 novembre 2016
- d) Autorisation de paiement à la FQM
- e) Achat de chlorure de calcium — Sel Warwick
- f) Achat de trois (3) matelas simples pour les chalets du lac Simon
- g) Achat d'un ordinateur pour le Service de l'urbanisme
- h) Augmentation du salaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- i) Modification de la charte des salaires 2016 pour tenir compte du coût de la vie
- j) Mandat à l'arpenteur-géomètre — Mise à jour de la cartographie urbaine
- k) Entretien de la génératrice
- l) Calibration des débitmètres
- m) Facturation de la Ferme Moisan & Frères
- n) Déplacement de deux prises téléphoniques
- o) Demande d'ajout de lampadaire — Secteur lac de l'Oasis Sud
- p) Autorisation achat Turcotte 1989 Inc.
- q) Offre du MTQ — Bordures
- r) Centre d'archives régional de Portneuf
- s) Levée de l'assemblée

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- | | |
|--|--|
| a) Comité d'aide aux élèves, école Louis-Jobin | Demande de commandite — Soirée Méritas, les 5 et 6 mai 2017. |
| b) Club Lions de Saint-Raymond | Activité bénéfique « Cocktails des chefs ». |
| c) CNESST | Les grands prix Santé et sécurité au travail. |
| d) FQM | Demande d'appui des municipalités concernant le projet de loi # 106 sur la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030. |
| e) MRC de Portneuf | Questionnaire relatif à Internet haute vitesse. |
| f) Ministère des Transports | Réception de 500 \$ (reconstruction du pont au lac Simon). |
| g) MMQ | Lettre de bienvenue en tant que membre. |
| h) CPTAQ | Déclaration d'exercice d'un droit. |
| i) Centre d'archives régional de Portneuf | Soumission pour traitement des données. |

16-06-02-17

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

17-06-02-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 DÉCEMBRE ET DU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2016 ainsi que les procès-verbaux du 19 décembre 2016, tel que présenté.

18-06-02-17

DÉPÔT — PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION — RÉSOLUTION # 213-05-12-16 — SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière apporte une correction à la résolution # 213-05-12-16, adoptée lors de la séance du 5 décembre 2016. Il appert qu'une erreur s'est glissée, de sorte que la correction apportée à l'original de ce document est la suivante : « Mme Claude Girard, « absente » au lieu de « présente ».

19-06-02-17

COMMANDE DE JARDINIÈRES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat de 20 jardinières au montant de 21.82 \$ et de 4 pots au montant de 32 \$ et totalisant 564.40 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « *Autres – Comité d'embellissement, matériaux et fournitures* ».

20-06-02-17

FORMATION DES ANIMATRICES DE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'INSCRIRE les trois animatrices du terrain de jeux pour la saison d'été 2017 à une formation prévue les 5, 6 et 7 mai prochain, à Pont-Rouge, au montant de 458.76 \$ plus taxes;
- DE DÉFRAYER les frais de déplacement applicables;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Parcs, terrains de jeux, préau, patinoire – Formation loisirs* ».

21-06-02-17

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 27-01-03-16 la municipalité a accepté l'offre de service de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) du 29 février 2016 pour accompagner le conseil municipal dans le processus de sélection, au montant de 1 687 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service comprenait ce qui suit :

	Phases	Heures	Coûts
1	Processus d'embauche	13,5	1 687,50 \$
1.1	Si deuxième entrevue	4	500,00 \$
1.2	Rédaction du contrat	2	250,00 \$
	Frais de déplacement (par déplacement)		55,20 \$
	TOTAL	19,5	2 437,50 \$

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la FQM relative à l'embauche du directeur général, au montant de 2 789,81 \$ incluant les taxes, en date du 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la réception d'une deuxième facture, relative à des consultations générales, au montant de 399,54 \$ incluant les taxes, en date du 24 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise le paiement des deux factures et totalisant un montant de 3 189,35 \$;

- **QUE** la dépense soit payée à même le poste budgétaire « *Gestion financière et administrative – Services juridiques* ».

22-06-02-17

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM – SEL WARWICK

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à l'entreprise Sel Warwick, une estimation des coûts pour 168 sacs de 20 kg de chlorure de calcium 80 % - 87 %;

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 30 janvier 2017 et totalisant un montant de 2 175.60 \$ plus taxes, et comprenant 168 sacs à 12.95 \$ l'unité;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de chlorure de calcium 80 % - 87 % au montant de 2 175.60 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 30 janvier 2017;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Abat-poussière – Matériaux et fournitures* ».

23-06-02-17

ACHAT DE TROIS MATELAS POUR LES CHALETS DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de trois (3) matelas de 39 pouces pour un montant n'excédant pas 275 \$ chacun plus taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Chalet – Matériel et fournitures* ».

24-06-02-17

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouvel ordinateur pour le Service de l'urbanisme est requis;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat d'un ordinateur pour le Service de l'urbanisme, au montant de 1 155.76 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'estimé de Services Micro-Bureautique (SMB) du 10 janvier 2017;
- **DE PRÉVOIR** entre 30 minutes et 1 heure de temps supplémentaire à 65 \$/h pour que l'entreprise SMB puisse effectuer le transfert des informations de PG Solutions (module de cartographie, des données relatives aux permis, et autres), s'il y a lieu;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Aménagement, urbanisme et zonage – Urbanisme – Informatique* ».

25-06-02-17

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – AJUSTEMENT DU SALAIRE

Il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- **D'AJUSTER** le taux horaire de la rémunération de M. Alexandre Jobin, inspecteur en bâtiment, identique à celui de son autre employeur, la Ville de Saint-Marc de 20.75 \$ à 21.27 \$ rétroactif au 1^{er} janvier 2017.
- **D'AUTORISER** le paiement de 160.98 \$ à la municipalité de St-Marc-des-Carières en guise de cotisation à la COMBEQ pour l'année 2017.

26-06-02-17

MODIFICATION DE LA CHARTE DES SALAIRES 2016 POUR TENIR COMPTE DU COÛT DE LA VIE

CONSIDÉRANT la résolution # 181-16-12-15 concernant la politique salariale pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite résolution, la rémunération sera indexée selon l'indice des prix à la consommation du Canada, mais cette indexation ne pourra être inférieure à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Canada pour l'année 2016 est de 1.4 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement de fixer les salaires et les conditions de travail pour l'année 2017 (1^{er} janvier au 31 décembre) comme suit :

1° Vacances

Le nombre d'années de service fixe les vacances payées.

1 à 5 années de service	4 %
6 à 10 années de service	6 %
11 à 15 années de service	7 %
16 à 20 années de service	8 %
20 années de service et plus	10 %

2° Congés de maladie

Une journée par trois mois de travail régulier ou 520 heures. Les congés de maladie ne peuvent s'accumuler et s'annulent à la fin de l'année financière.

3° Salaires

Pour les trois années, la rémunération sera indexée selon l'indice des prix à la consommation du Canada, mais cette indexation ne pourra être inférieure à 2 %.

	<u>Taux horaire</u>
Nathalie Paquet	20.62 \$
France Lafleur	22.17 \$
Denis Grégoire	21,42 \$ (voir le paragraphe 4)
Yves Julien	17.07 \$
Nathalie Naud	16.31 \$
Préposé au suivi des équipements d'aqueduc et d'égout fin de semaine	3 heures par intervention
Surnuméraire (5 ans d'ancienneté)	16.05 \$
Surnuméraire (moins de 5 ans)	14.97 \$
Gérant de plage	16.65 \$
Nancy Clavet, salaire annuel	65 000 \$
Brigadier scolaire	Surnuméraire (selon l'ancienneté) – 15 minutes par intervention
Étudiant	Salaire minimum selon la Commission des normes du travail
Préposé à la plage	Salaire minimum selon la Commission des normes du travail
Gardien de plage	14 \$/h (Minimum 30 heures/semaine)
Préposé à l'entretien	40 \$ pour le ménage d'un chalet si l'entretien d'un seul chalet est nécessaire, 60 \$ pour le ménage de deux chalets si l'entretien de deux chalets seulement est nécessaire et 80 \$ pour le ménage des trois chalets.
Personnel électoral	Selon les règles prescrites dans la Loi sur les élections et référendums.

4° Salaire – Denis Grégoire

La rémunération de M. Denis Grégoire est comme suit :

- 2017 : 21,42 \$/h
- Ajustement à 23 \$/h lorsqu'il aura obtenu la compétence de compagnon pour le suivi de l'eau potable.

5° Congés fériés payés

Jour de l'An et deux jours additionnels déterminés par l'employeur

Vendredi Saint

Fête de la Reine

Fête Nationale

Confédération

Fête du Travail

Jour de l'Action de Grâce

Noël et deux jours additionnels déterminés par l'employeur

6° R.E.E.R.

Contribution au R.E.E.R. collectif pour le personnel régulier à temps plein et à temps partiel soit la somme correspondant au même montant de la participation de l'employé jusqu'à un maximum de 4 % du salaire de celui-ci.

7° Autres remboursements

Frais de déplacement: 50 ¢ du km

Bottines de sécurité: Personnel régulier temps plein – 100 \$ par année sur pièce justificative.
Personnel surnuméraire préposé à des travaux nécessitant des bottines
– 7 ¢/heure payable à la fin de l'année.

27-06-02-17

MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE URBAINE

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la cartographie urbaine de Saint-Léonard-de-Portneuf est requise pour le bon fonctionnement du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres, en date du 23 janvier 2017, au montant 2 050 \$ plus taxes et comprenant l'ajout de 10 bâtiments principaux et de 14 bâtiments accessoires, en plus de l'enlèvement d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de service de Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres, au montant de 2 050 \$ plus taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Aménagement, urbanisme et zonage – Rénovation cadastrale* ».

28-06-02-17

CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande aux municipalités de compléter et transmettre au ministère, le formulaire de l'usage de l'eau potable et ce, à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT demande également aux municipalités de faire calibrer ses débitmètres annuellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'installation de deux enregistreurs de données aux débitmètres installés au réservoir et puits d'eau potable, aux fins de la calibration;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la compagnie Avizo Experts-Conseils du 31 janvier 2017, relativement à l'installation des enregistreurs de données et la calibration des deux débitmètres;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard accepte l'offre de service du 31 janvier 2017, au montant de 1 737 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Réseaux de distribution de l'eau - Services professionnels* ».

29-06-02-17

DÉPLACEMENT DE DEUX PRISES TÉLÉPHONIQUES

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement de mandater M. Gilbert Labrecque, électricien, pour déplacer deux prises de téléphones localisées dans le plancher de deux bureaux, et ce, à la demande de la CNESST, selon le taux horaire de l'électricien, soit 76 \$/heure.

30-06-02-17

AUTORISATION D'ACHAT CHEZ TURCOTTE 1989 INC. – EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de faire l'achat des fournitures suivantes selon la soumission du 2 février 2017 produite par Turcotte 1989 Inc. et totalisant un montant de 7 036 \$ plus taxes :

- Sonde de ph 596 \$ plus taxes
- Sonde de chlore 2 090 \$ plus taxes
- Vane signer 1 668 \$ plus taxes
- Pompe doseuse 2 682 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard accepte l'offre de service du 2 février 2017, et totalisant un montant de 7 036 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Réseaux de distribution de l'eau – Entretien et réparation ».

31-06-02-17

GESTION DOCUMENTAIRE – CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'archives régional de Portneuf a déposé une offre de service professionnel pour le traitement de données administratives de la municipalité et comprenant ce qui suit :

- Application du calendrier de conservation
- Identification des documents actifs, semi-actifs et inactifs (documents d'archives et documents à détruire)
- Mise en boîte et identification
- Inventaire (liste) et index des documents actifs et semi-actifs, des documents d'archives et des documents à détruire

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service, en date du 31 janvier 2017, est estimée à 6 480 \$, moins une subvention de 3 666 \$ provenant de la MRC de Portneuf et portant les coûts à 2 814 \$ à défrayer par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard accepte l'offre de service du 31 janvier 2017, au montant de 2 814 \$ (taxes non applicables);
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Gestion financière et administrative – Honoraires professionnels ».

32-06-02-17

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Jacynthe Paquet d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 082.45 \$
	Préau et terrain de balle	349.41 \$
	Garage municipal	607.63 \$
	Du Gardien	348.45 \$
	Papillon	202.09 \$
	Alouette	120.93 \$
	Centre municipal	322.61 \$
	Puits	885.29 \$
	Pompe égout	458.26 \$
	Réservoirs	792.18 \$
	Caserne du Lin	54.45 \$
	72.94 \$	5 296.69 \$
Telus	Cellulaires (25-11-16 au 24-12-16)	116.04 \$
	Cellulaires (25-12-16 au 24-01-17)	145.55 \$
	Biblio Fleur de Lin	44.70 \$
	Bureau municipal	360.53 \$
	Plage Eau Claire	56.16 \$
Receveur Général Canada	Remise de décembre 2016	3 334.12 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de décembre 2016	8 082.34 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de décembre 2016	1 822.46 \$
FTQ	Régime de pension de décembre 2016	600.00 \$
		19 858.59 \$

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		19 858.59 \$
AGI inc.	Pick-Up F-150: Lampe Tracteur: Graisse	1.16 \$ 41.51 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	340.72 \$
Postes Canada	Bulletin spécial # 592 Programmation loisirs Bulletin décembre # 593	66.81 \$ 73.18 \$ 66.93 \$
Xerox	Frais la copie (26 oct. au 27 nov.) Frais la copie (27 nov. au 27 déc.) Frais maintenance (janv.-fév.-mars)	57.44 \$ 111.26 \$ 375.39 \$
Entrep. Gilles Plamondon	Téléphone Android LTE 2 étuis pour téléphone Téléphone Iphone 5SE	229.95 \$ 68.96 \$ 114.98 \$
Fernand Girard ltée	Niveleuse	1 991.95 \$
Spectralite/Signoplus	Signalisation	106.64 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence Pick-Up F-150: Essence Souffleuse patinoire: Essence Motoneige: Essence	47.54 \$ 388.36 \$ 21.07 \$ 303.47 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement de décembre Ballet-jazz: Costume Biblio: Livres Conférence: MAE Embellissement: Tulle	16.00 \$ 140.60 \$ 20.00 \$ 14.41 \$ 48.29 \$
Madame Lise Trudel	Frais de déplacement 2016	242.00 \$
Énergie Valéro inc.	Tracteur: Diésel Centre municipal: Chauffage Maison des Fermières: Chauffage	416.29 \$ 1 009.39 \$ 343.70 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livre	73.45 \$
G.L. inc.	Réparation lumières de rues	616.84 \$
Armtec	Glissières de sécurité	898.90 \$
Monsieur Rémi Jobin	Remboursement activité Saint-Raymond	158.00 \$
Monsieur Donald Lavoie	Remboursement de taxes	273.45 \$
MRC de Portneuf	Consultations pour urbanisme 2016	440.73 \$
Carl Beaupré camionneur	Transport de neige	2 092.56 \$
Environex	Aqueduc: Analyses eau (décembre) Égout: Analyses boues (décembre)	33.34 \$ 40.24 \$
Turcotte 1989 inc.	Aqueduc: Installer et calibrer sonde Ph	1 053.17 \$
Dompierre Transport	Transport de neige	183.96 \$
Entrep. Sauvageau et Trudel	Maison des Fermières: Tirage de joints	258.69 \$
Fédération Québ. Municipalités	Aqueduc: Transport Dicom	10.34 \$
Mutuelle Municipalités Québec	Assurances 2017 Contribution annuelle	18 468.00 \$ 100.00 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (janvier) Adresse IP fixe (janvier) Hébergement avancé (janvier)	57.43 \$ 11.50 \$ 17.19 \$
Spectacles Prod. DLM 2015 inc.	Fête des Neiges: Animation	1 471.69 \$
ICO Technologies	Contrat de support annuel - Target incendie	84.01 \$
Ville de Saint-Raymond	Entente intermunicipale centre ski 2016-2017	1 935.35 \$
AQLM	Cotisation 2017	329.98 \$
Premier Tech	Chalets: Entretien Biofiltre Ecoflo	106.93 \$
Hydro Québec	Lumières de rues Clignotant Station de pompage dév. Girard	1 118.46 \$ 20.54 \$ 410.43 \$
Petite caisse	Fournitures de bureau Aqueduc: Matériel et fournitures	75.20 \$ 7.70 \$
Ville de Saint-Raymond	Égout: Location échantillonneur	689.85 \$
Énergie Valéro inc.	Caserne du Lin: Chauffage Maison des Fermières: Chauffage	308.68 \$ 534.94 \$
Madame Chantal Moisan	Remboursement activité Saint-Raymond	31.00 \$
Monsieur Yves Julien	Location de motoneige	260.00 \$
		58 689.14 \$

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		58 689.14 \$
Monsieur Denis Grégoire	Aqueduc: Frais de déplacement et de séjour	80.50 \$
PG Solutions	Entretien et soutien logiciels municipaux 2017	5 179.63 \$
PG Solutions	Entretien et soutien logiciels fosses et permis 2017	2 638.68 \$
ADMQ	Adhésion 2017	511.64 \$
Mirépi maison hébergement	Zumbathon: Commandite 2017	100.00 \$
Les Exc. Forestières DC inc.	Trottoirs: Transport de neige	620.86 \$
	Dépôt à neige: Pousser la neige	344.93 \$
		<u>68 165.38 \$</u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Telus	Biblio Fleur de Lin	44.51 \$
	Bureau municipal	356.54 \$
	Plage Eau Claire	56.16 \$
		<u>457.21 \$</u>
Receveur Général Canada	Remise de janvier 2017	2 122.06 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de janvier 2017	5 591.91 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de janvier 2017	1 215.00 \$
FTQ	Régime de pension de janvier 2017	400.00 \$
AGI inc.	Tracteur: Matériel et fournitures	8.14 \$
	Motoneige: Matériel et fournitures	1.98 \$
		<u>10.12 \$</u>
Paulin Moisan inc.	Tapis	173.55 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement de janvier	191.00 \$
	Ballet-jazz: Matériel et fournitures	127.15 \$
	Motoneige: Matériel et fournitures	5.96 \$
	Loisirs: Frais de stationnement	6.00 \$
	Loisirs: Fournitures de bureau	68.97 \$
		<u>399.08 \$</u>
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	128.06 \$
	Pick-Up F-150: Essence	138.62 \$
	Motoneige: Essence	73.86 \$
		<u>340.54 \$</u>
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	63.79 \$
RRGMRP	Quotes-parts 2017	29 127.48 \$
	Crédit 2016 vidange fosse septique	-1 891.65 \$
		<u>27 235.83 \$</u>
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livre	146.75 \$
Mach. Lourdes St-Raymond	Tracteur: Huile	115.50 \$
	Tracteur: Entretien et réparation	38.83 \$
		<u>154.33 \$</u>
Brassard Buro	Papier à photocopie	641.49 \$
Madame Christine Paquet	Remboursement activité "Art et création"	28.00 \$
Énergie Valéro inc.	Tracteur: Diésel	1 032.85 \$
	Centre municipal: Chauffage	823.26 \$
	Maison des Fermières: Chauffage	326.58 \$
		<u>2 182.69 \$</u>
Spectralite/Signoplus	Signalisation	1 371.42 \$
Univar	Aqueduc: Soude caustique	1 306.57 \$
Postes Canada	Bulletin de janvier # 594	68.30 \$
Ville St-Marc-des-Carières	Inspecteur: Cotisation à la COMBEQ	160.98 \$
Entrep. Gilles Plamondon	Écran protecteur cellulaire	14.94 \$
Pro Plus	Chalets: Articles de nettoyage	136.92 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: Hon. prof. validation données SOMAE 2016	158.06 \$
Ministre Finances Québec	Aqueduc: Examen Denis Grégoire	112.00 \$
Morency, société d'avocats	Frais juridiques: Dossier général	59.22 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (février)	57.43 \$
	Adresse IP fixe (février)	11.50 \$
	Hébergement avancé (février)	17.19 \$
		<u>86.12 \$</u>
Aux Primeverts	Embellissement: Carte-cadeau	25.00 \$
CJSR-La TVC Portneuvoise	Appui financier 2017	567.00 \$
MRC de Portneuf	Quotes-parts 2017	27 029.00 \$
MG Sports inc.	Voirie: Huile à chaîne	10.17 \$
	Motoneige: Bougies et huile	72.35 \$
		<u>82.52 \$</u>
ADT Canada inc.	Système d'alarme: Inspection annuelle	114.93 \$
Les Éditions juridiques FD	Relieur 18 anneaux	161.77 \$
		<u>72 617.10 \$</u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		72 617.10 \$
PG Solutions inc.	Comptes taxes, enveloppes, reçus, chèques	816.37 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2016-2017 (2e paiement de 4)	28 488.49 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	246.50 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	120.00 \$
Ministère Revenu Québec	TVQ à payer (oct. à déc. 2016)	456.95 \$
	TPS à payer (oct. à déc. 2016)	229.01 \$
	Taxe héberg. (oct. à déc. 2016)	238.82 \$
Féd. Québ. Municipalités	Conseils généraux et embauche directrice générale	3 189.35 \$
Monsieur Luc Fitzback	Achat de la motoneige	4 100.00 \$
SAAQ	Immatriculation de la motoneige	491.08 \$
Petite caisse	Frais divers	137.50 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-Up F-150:Pneus posés balancés	78.18 \$
Madame Gisèle Langlois	Remboursement activité Saint-Raymond	127.00 \$
Madame Maya Champagne	Fête des Neiges: Honoraires professionnels	69.88 \$
Monsieur Tommy Trudel	Remboursement activité Saint-Raymond	34.45 \$
		111 440.68 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de février.

Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Rénovations	854 400 \$	990 231 \$	942 147 \$	
Maisons	375 000 \$	984 523 \$	770 000 \$	
Chalets	420 000 \$	390 000 \$	219 000 \$	
Autres	98 600 \$	354 926 \$	245 000 \$	1 000 \$
	1 756 000 \$	2 719 680 \$	2 176 147 \$	1 000 \$

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
2017-001	Gestion Jean-Sébastien Dionne	Installation d'un ponceau	1 000 \$
		TOTAL	1 000 \$

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 20 h 40.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 mars 2017, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Martin Langlois	Conseiller siège # 2
M. Archill Gladu	Conseiller siège # 3
Mme Rose-Line Lavoie	Conseillère siège # 4
Mme Claude Girard	Conseillère siège # 6

Assistaient également Mme France Lafleur, responsable en loisirs et en culture et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rapport de Mme France Lafleur, responsable du Service des Loisirs, Sports, Vie communautaire et Culturel
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) Loisirs – Camp de jour – Tarification
- d) Contrat à Service de sauveteurs Inc.
- e) Approbation du devis d’appel d’offre sur invitation pour le réaménagement du parc d’enfants
- f) Entretien de la génératrice
- g) Acceptation d’une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis – Remplacement de quatre ponceaux dans le rang Saint-Jacques
- h) Acceptation d’une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis – Décohesionnement et renforcement de la chaussée localisée dans le rang Saint-Jacques
- i) Demande d’exemption de taxes pour le 415, rue Principale
- j) Nomination d’un maire suppléant au conseil de la MRC de Portneuf
- k) Invitation du député M. Michel Matte – Concert du député
- l) BML autorisation de paiement
- m) Remerciement à M. Michel Matte, député de Portneuf
- n) Projet chute Panet
- o) Levée de l’assemblée

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- | | |
|--|--|
| a) FQM | Travaux admissibles PAERRL 2017. |
| b) Député Michel Matte et MTQ | Réception de la subvention de 21 000 \$. |
| c) Député Michel Matte | Invitation au concert du député le 25 février 2017 et demande de contribution. |
| d) Rendez-vous culturel de Saint-Casimir | Festival du film pour l’environnement. |
| e) MAMOT (PIQM 2 – 2017) | Appel de proposition MADA PIQM 2. |
| f) MTQ | Accord de principe (plans et devis – RIRL). |
| g) MRC de Portneuf | Recensement 2016 – 1 145 habitants. |
| h) MAPAQ | Programme de crédit de taxes. |
| i) Ville de Saint-Raymond | Rapport d’intervention du service d’incendie – Janvier 2017. |
| j) Contact emploi Portneuf | Salon de l’emploi – Vendredi 7 avril. |
| k) Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague | Demande une résolution d’appui. |
| l) Clinique Soins mobiles | Présentation de l’entreprise. |
| m) Municipalité de Ste-Christine | Avis sur le projet d’annexion. |
| n) CAPSA | Invitation consultation publique (forêt publique). |

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (SUITE)

- | | |
|---|---|
| o) ADMQ | Inscription au colloque de juin 2017. |
| p) Sûreté du Québec | Collecte de besoins. |
| q) Société canadienne du cancer | Mois de la jonquille – Avril. |
| r) Corporation de transport régional Portneuf | Prévisions budgétaires 2017 et plan de transport. |

33-06-03-17

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

34-06-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté avec la modification suivante :

À la résolution # 14-16-01-17 « Demande au MTMDET – Limitation de vitesse »;

la phrase :

« QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à une analyse de la situation afin de considérer une diminution de vitesse de 90 km/h à 50 km/h pour la portion de la route 367 entre les adresses civiques 330 à 370, et ce, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des utilisateurs »;

soit remplacée par :

« QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à une analyse de la situation afin de considérer une diminution de vitesse de 90 km/h à **70 km/h** pour la portion de la route 367 entre les adresses civiques 330 à 370, et ce, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des utilisateurs ».

35-06-03-17

LOISIRS – CAMP DE JOUR – TARIFICATION

Il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement :

QUE les tarifs d'inscription, de gardiennage et de transport par enfant pour la saison 2017 soient fixés comme suit :

Inscription terrain de jeu :

- 105 \$ pour l'été 1^{er} enfant
- 94.50 \$ pour l'été 2^e enfant
- 78.75 \$ pour l'été 3^e enfant et plus
- 30 \$ par semaine
- 9 \$ par jour
- Surplus de 30 % pour les inscriptions en retard

Service de garderie (ouverture à 7 h 30) :

- Le matin : 2 \$ par enfant
- L'heure du midi : 2 \$ par enfant
- Fin de journée : 2 \$ par enfant

Frais de transport pour la plage :

- 2 \$ par enfant (même que 2016)

Sorties (inclus la Caravane, l'Expo Agricole et la Cité de l'énergie)

- 18 \$ par activité

Frais d'autobus pour la plage :

- 170 \$ plus taxes par transport aller-retour (le prix restera le même en 2018)

QUE l'activité tennis incluant 3 séances au coût de 200 \$ chacune soit approuvée.

36-06-03-17

CONTRAT À SERVICE DE SAUVETEURS INC.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir les services d'un sauveteur accrédité pour assurer la sécurité des usagers de la plage du lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Service de sauveteurs Inc. offre des services de mise en disponibilité de sauveteurs qualifiés;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente pour une durée de deux ans a été préparé par « Service de sauveteurs Inc. » pour 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- QUE l'entente de service soit joint au présent procès-verbal;
- QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Nancy Clavet, à signer l'entente de service proposée par Service de sauveteurs Inc. pour les deux années visées;
- QUE la dépense soit payée à même le poste budgétaire : « Plages – Honoraires professionnels ».

37-06-03-17

APPROBATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC D'ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'achat d'équipements de jeux pour le parc d'enfants, et ce, à l'été 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER le devis d'appel d'offres sur invitation préparé par la directrice générale, Mme Nancy Clavet;
- D'AUTORISER le processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite et inviter les entreprises suivantes : Tessier Récréo-Parc, Jambette et Go-Élan;
- D'AUTORISER Mme Clavet à former le comité de sélection chargé d'analyser les offres présentées.

38-06-03-17

ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un entretien préventif sur la génératrice du poste de pompage situé sur la rue Leclerc ainsi qu'une reprogrammation de l'électronique;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Génératrice Drummond, du 3 février 2017 et comprenant deux visites comme suit :

Entretien préventif : 467 \$ plus taxes

- Changement d'huile et de filtres
- Inspection complète des composantes mécaniques et électriques
- Essai de démarrage automatique
- Vérification sommaire de l'inverseur automatique
- Remise d'un rapport détaillé

Pièces d'entretien : 208.84 \$ plus taxes

- Huile à moteur
- Filtre à l'huile
- Filtre à carburant
- Additif à carburant

Inspection préventive : 404.50 \$ plus taxes

- Inspection complète des composantes mécaniques et électriques
- Essai de démarrage automatique
- Vérification de l'inverseur automatique
- Remise d'un rapport détaillé

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de service de Génératrice Drummond pour effectuer l'entretien préventif sur la génératrice du poste de pompage situé sur la rue Leclerc ainsi qu'une reprogrammation de l'électronique, au montant de 1 006.60 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans l'offre de service du 3 février 2017;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Réseaux de distribution de l'eau – Entretien et réparation ».

39-06-03-17

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT DE QUATRE PONCEAUX LOCALISÉS DANS LE RANG SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 207-21-11-16 la municipalité autorisait la présentation d'une demande financière pour l'élaboration de plans et devis selon les modalités du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures du ministère des Transports (RIRL), de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE cette demande financière découle du plan d'intervention quinquennale de la MRC de Portneuf (version finale le 16 août 2016) dans lequel des interventions sur un tronçon du rang Saint-Jacques sont identifiées à l'année 1 pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation du ministère des Transports, en date du 21 février 2017, à l'effet que la municipalité peut entreprendre le processus d'appel d'offres pour les plans et devis relatifs aux travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de quatre ponceaux est identifiés au plan d'intervention de la MRC de Portneuf et nécessite un mandat d'ingénierie dans le but de réaliser les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de services professionnels, soit :

- Tétratech : 10 500 \$ plus les taxes;
- CIMA+ : 6 480 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera l'ensemble des coûts des travaux projetés dans le rang Saint-Jacques par l'adoption d'un règlement d'emprunt selon l'estimation des coûts qui sera fournie par le prestataire des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf accepte l'offre de service professionnel proposée par Cima+ relativement à la préparation des plans et devis pour le remplacement de quatre ponceaux localisés dans le rang Saint-Jacques au montant forfaitaire de 6 480 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans l'offre du 2 mars 2017;
- D'AUTORISER la directrice générale, Mme Nancy Clavet, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents requis aux fins de la présente résolution;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Immobilisations – Chemins, rues, trottoirs ».

40-06-03-17

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CHAUSSÉE LOCALISÉE DANS LE RANG SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 207-21-11-16 la municipalité autorisait la présentation d'une demande financière pour l'élaboration de plans et devis selon les modalités du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures du ministère des Transports (RIRL), de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE cette demande financière découle du plan d'intervention quinquennale de la MRC de Portneuf (version finale le 16 août 2016) dans lequel des interventions sur un tronçon du rang Saint-Jacques sont identifiées à l'année 1 pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation du ministère des Transports, en date du 21 février 2017, à l'effet que la municipalité peut entreprendre le processus d'appel d'offres pour les plans et devis relatifs aux travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée du rang Saint-Jacques nécessite un mandat d'ingénierie dans le but de réaliser les plans et devis pour le décohesionnement et renforcement, le planage et le resurfaçage ainsi que la mise en place du revêtement bitumineux sur un tronçon de 1.23 km;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de services professionnels, soit :

- Tétratech : 8 500 \$ plus les taxes
- CIMA+ : 4 500 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CIMA propose une réduction globale de 2 500 \$ advenant que la municipalité mandate la firme de consultant pour la réalisation simultanée des deux projets pour lesquels la municipalité a demandé un prix, soit les plans et devis pour le remplacement de quatre ponceaux et pour le décohesionnement et renforcement de la chaussée localisée dans le rang Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera l'ensemble des coûts des travaux projetés dans le rang Saint-Jacques par l'adoption d'un règlement d'emprunt selon l'estimation des coûts qui sera fourni par le prestataire des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf accepte l'offre de service professionnel proposée par CIMA+ relativement à la préparation des plans et devis pour le décohesionnement et renforcement, le planage et le resurfaçage ainsi que la mise en place du revêtement bitumineux sur un tronçon de 1.23 km, au montant forfaitaire de 4 500 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans l'offre du 2 mars 2017;
- **D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Nancy Clavet, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents requis aux fins de la présente résolution;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « Immobilisations – Chemins, rues, trottoirs ».

41-06-03-17

PROJET DE MINI CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Raymond et la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ont en commun un projet de construction et d'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne, au site de la chute Panet;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités désirent saisir une opportunité d'affaire et de développement pour leur communauté, puisque la centrale sera sous le contrôle exclusif (à 100 %) des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Raymond, en accord avec la municipalité de Saint-Léonard, a mandaté une firme spécialisée dans l'exploitation de barrages pour réaliser une étude quant à la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'étude vise les deux objectifs suivants :

1. Mieux contrôler les niveaux d'eau de la rivière Sainte-Anne aux fins de diminuer les risques d'inondation en période de crues.
2. Permettre la construction d'aménagements rentables qui pourront rapporter des retombées économiques dans le profit de la vente de l'électricité à Hydro-Québec et ainsi créer de la richesse collective.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité de Saint-Léonard appui la démarche de la ville de Saint-Raymond et reconnaît celle-ci comme maître d'œuvre dans le cadre du projet de développement d'une mini centrale hydroélectrique.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Telus	Biblio Fleur de Lin	44.51 \$	
	Bureau municipal	356.54 \$	
	Plage Eau Claire	56.16 \$	457.21 \$
Receveur Général Canada	Remise de janvier 2017		2 122.06 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de janvier 2017		5 591.91 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de janvier 2017		1 215.00 \$
FTQ	Régime de pension de janvier 2017		400.00 \$
AGI inc.	Tracteur: Matériel et fournitures	8.14 \$	
	Motoneige: Matériel et fournitures	1.98 \$	10.12 \$
Paulin Moisan inc.	Tapis		173.55 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement de janvier	191.00 \$	
	Ballet-jazz: Matériel et fournitures	127.15 \$	
	Motoneige: Matériel et fournitures	5.96 \$	
	Loisirs: Frais de stationnement	6.00 \$	
	Loisirs: Fournitures de bureau	68.97 \$	399.08 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	128.06 \$	
	Pick-Up F-150: Essence	138.62 \$	
	Motoneige: Essence	73.86 \$	340.54 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures		63.79 \$
	RRGMRP	Quotes-parts 2017	29 127.48 \$
	Crédit 2016 vidange fosse septique	-1 891.65 \$	27 235.83 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livre		146.75 \$
Mach. Lourdes St-Raymond	Tracteur: Huile	115.50 \$	
	Tracteur: Entretien et réparation	38.83 \$	154.33 \$
Brassard Buro	Papier à photocopie		641.49 \$
Madame Christine Paquet	Remboursement activité "Art et création"		28.00 \$
Énergie Valéro inc.	Tracteur: Diésel	1 032.85 \$	
	Centre municipal: Chauffage	823.26 \$	
	Maison des Fermières: Chauffage	326.58 \$	2 182.69 \$
Spectralite/Signoplus	Signalisation		1 371.42 \$
Univar	Aqueduc: Soude caustique		1 306.57 \$
Postes Canada	Bulletin de janvier # 594		68.30 \$
Ville de St-Marc-des-Carières	Inspecteur: Cotisation à la COMBEQ		160.98 \$
Entrep. Gilles Plamondon	Écran protecteur cellulaire		14.94 \$
Pro Plus	Chalets: Articles de nettoyage		136.92 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: Hon. prof. validation données SOMAE 2016		158.06 \$
Ministre Finances Québec	Aqueduc: Examen Denis Grégoire		112.00 \$
Morency, société d'avocats	Frais juridiques: Dossier général		59.22 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (février)	57.43 \$	
	Adresse IP fixe (février)	11.50 \$	
	Hébergement avancé (février)	17.19 \$	86.12 \$
Aux Primeverts	Embellissement: Carte-cadeau		25.00 \$
CJSR-La TVC Portneuvoise	Appui financier 2017		567.00 \$
MRC de Portneuf	Quotes-parts 2017		27 029.00 \$
MG Sports inc.	Voirie: Huile à chaîne	10.17 \$	
	Motoneige: Bougies et huile	72.35 \$	82.52 \$
ADT Canada inc.	Système d'alarme: Inspection annuelle		114.93 \$
Les Éditions juridiques FD	Relieur 18 anneaux		161.77 \$
PG Solutions inc.	Comptes taxes, enveloppes, reçus, chèques		816.37 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2016-2017 (2e paiement de 4)		28 488.49 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		246.50 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		120.00 \$
Ministère Revenu Québec	TVQ à payer (oct. à déc. 2016)	456.95 \$	
	TPS à payer (oct. à déc. 2016)	229.01 \$	
	Taxe héberg. (oct. à déc. 2016)	238.82 \$	924.78 \$
Féd. Québ. Municipalités	Conseils généraux et embauche directrice générale		3 189.35 \$
Monsieur Luc Fitzback	Achat de la motoneige		4 100.00 \$
			110 502.59 \$

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		110 502.59 \$
SAAQ	Immatriculation de la motoneige	491.08 \$
Petite caisse	Frais divers	137.50 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-Up F-150:Pneus posés balancés	78.18 \$
Madame Gisèle Langlois	Remboursement activité Saint-Raymond	127.00 \$
Madame Maya Champagne	Fête des Neiges: Honoraires professionnels	69.88 \$
Monsieur Tommy Trudel	Remboursement activité Saint-Raymond	34.45 \$
		<u>111 440.68 \$</u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 118.46 \$
	Préau et terrain de balle	734.87 \$
	Garage municipal	1 570.83 \$
	Centre municipal	373.15 \$
	Puits	1 141.24 \$
	Pompe égout	548.65 \$
	Réservoirs	1 031.16 \$
	Caserne du Lin	55.54 \$
	Maison des Fermières	58.07 \$
	Du Gardien	575.31 \$
	Papillon	523.59 \$
	Alouette	324.26 \$
		<u>8 055.13 \$</u>
	Telus	Cellulaires (25-01-17 au 24-02-17)
Biblio Fleur de Lin		46.13 \$
Bureau municipal		358.06 \$
Plage Eau Claire		56.16 \$
	<u>594.51 \$</u>	
Receveur Général Canada	Remise de février 2017	2 183.38 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de février 2017	5 635.42 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de février 2017	1 264.28 \$
FTQ	Régime de pension de février 2017	400.00 \$
AGI inc.	Tracteur: Lampe-travail et absorbant	90.34 \$
Paulin Moisan inc.	Papillon: Porte et teinture	70.07 \$
	Voirie: Pelle	45.98 \$
	<u>116.05 \$</u>	
G.L. inc.	Bâtiment: Fusibles	110.38 \$
	Bâtiment: Enlever 2 prises plancher	194.47 \$
	Réparation lumières de rues	323.25 \$
	<u>628.10 \$</u>	
Xerox	Frais la copie (27 déc. au 30 janv.)	98.82
	Frais maintenance (avril-mai-juin)	375.38
	<u>474.20 \$</u>	
ADT	Système d'alarme: Surveillance 2017	261.45 \$
Énergie Valéro inc.	Maison des Fermières: Chauffage	826.93 \$
	Caserne pompiers: Chauffage	223.61 \$
	<u>1 050.54 \$</u>	
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	113.82 \$
	Pick-Up F-150: Essence	131.20 \$
	Motoneige: Essence	57.47 \$
	Clé à puce	11.50 \$
	<u>313.99 \$</u>	
Mach. Lourdes St-Raymond	Tracteur: Souder ailes de tracteur	278.67 \$
Meubles J.P. Giguère inc.	Chalets: Trois matelas	809.92 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	290.10 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-up Tacoma: Pneus	646.94 \$
	Pick-up Tacoma: Diagnostique	73.47 \$
	<u>720.41 \$</u>	
M.G. Sports inc.	Motoneige Alpin: Réparer coil	149.47 \$
	Motoneige Skandic: Réparation	593.88 \$
	<u>743.35 \$</u>	
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres et DVD	306.21 \$
Coup de Pouce	Biblio: Abonnement	23.00 \$
Dompiere Transport	Chemins d'hiver 2016-2017 (3e paiement de 4)	28 488.49 \$
Ferme Clément Morasse	Chemins hiver lac Pont-de-Pierre 2/2	2 586.94 \$
	Cinq dépôts de conteneurs 2/2	574.87 \$
	Chemin d'accès chalets 2/2	1 034.77 \$
	<u>4 196.58 \$</u>	
Office municipal habitation	Quotes-parts 2017 (1/3)	782.33 \$
	<u>57 706.45 \$</u>	

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		57 706.45 \$
Madame Marie-Élise Joosten	Soirée des bénévoles: Spectacle	1 000.00 \$
Disco-Mobile Vibrason	Soirée des bénévoles: Musique	300.00 \$
Monsieur Michel Paquet	Soirée des bénévoles: Ménage	100.00 \$
Aquatech	Aqueduc: Vérifications d'octobre	2 032.76 \$
	Aqueduc: Vérifications de novembre	2 296.63 \$
SAAQ	Immatriculation: Pick-up F-150	500.85 \$
	Immatriculation: Pick-up Tacoma	299.85 \$
	Immatriculation: Tracteur	460.85 \$
Brassard Buro	Ballet-jazz: Papier à photocopie	35.83 \$
Les Impressions Borgia inc.	3000 enveloppes avec entête	294.16 \$
Les Exc. For. DC inc.	Transport de neige de janvier	4 075.86 \$
	Étendre 0 3/4 avec loader	114.98 \$
Carl Beaupré, camionneur	Voyage de 0 3/4 Grand Saint-Bernard	224.20 \$
SMB Informatique	Inspecteur: Station informatique	1 401.22 \$
	Cartouche d'encre pour imprimante	49.66 \$
UMQ	Frais de gestion regroup. achat UMQ (carburant)	43.91 \$
Spectralite/Signoplus	Signalisation	137.63 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (mars)	57.43 \$
	Adresse IP fixe (mars)	11.50 \$
	Hébergement avancé (mars)	17.19 \$
Madame France Lafleur	Fête Neiges: Mat. et fourn.	20.70 \$
	Biblio: Livres	129.36 \$
	Ballet-jazz: Costumes	89.80 \$
	Fête bénévoles: Mat. et fourn.	23.37 \$
Madame Martine Girard	Biblio: Fournitures	6.42 \$
	Biblio: DVD	18.40 \$
Service Missions Sœurs	Don: Décès Sœur Gemma Rhéaume	50.00 \$
Servantes St-Cœur-de-Marie		
Féd. Québ. Municipalités	Adhésion 2017	1 389.62 \$
Madame Annie Genois	Remboursement activité Saint-Raymond	112.00 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement de février	345.00 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	170.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	120.00 \$
Environex	Aqueduc: Analyses eau (janv.-fév.)	156.37 \$
	Égout: Analyses boues (janv.-fév.)	110.38 \$
Madame France Lafleur	Soirée des bénévoles: Petite caisse	350.00 \$
Monsieur Denis Labrie	Mise à jour 2017 site Web	684.10 \$
Construction BML	Entente ajustement prix contrat 2016 - Granitique	1 282.26 \$
		76 218.74 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de mars.

Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Rénovations	854 400 \$	990 231 \$	942 147 \$	28 582 \$
Maisons	375 000 \$	984 523 \$	770 000 \$	
Chalets	420 000 \$	390 000 \$	219 000 \$	
Autres	<u>98 600 \$</u>	<u>354 926 \$</u>	<u>245 000 \$</u>	<u>500 \$</u>
	<u>1 756 000 \$</u>	<u>2 719 680 \$</u>	<u>2 176 147 \$</u>	<u>29 082 \$</u>

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
2017-002	Martin Langlois	Changement armoires et revêt. plancher	11 000 \$
2017-003	Porc Héden	Démolition d'un bâtiment	500 \$
2017-004	Jacques Alain	Installation d'une fosse septique	3 500 \$
2017-005	Ronald St-Cyr	Changement 6 fenêtres et 2 portes	7 082 \$
2017-006	Réjean Cantin	Rénovations diverses	7 000 \$
		TOTAL	29 082 \$

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 21 h 50.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Session spéciale du conseil municipal tenue le lundi 20 mars 2017, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
M. Martin Langlois	Conseiller siège # 2
Mme Rose-Line Lavoie	Conseillère siège # 4
Mme Jacynthe Paquet	Conseillère siège # 5
Mme Claude Girard	Conseillère siège # 6

Assistait également Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rencontre avec M. Jacques Fiset du Centre Vacances Lac Simon
- b) Demande de M. Steven Plamondon
- c) Balayage de rue 2017 — Les Entreprises Tréma Inc.
- d) Acceptation de l'offre de Magnor — Entretien du filtre localisé au puits
- e) Travaux de rénovation
 - a. Réaménagement de la salle du conseil
- f) CPTAQ — Demande d'appui de la municipalité
- g) Développement domiciliaire
- h) Matériaux granitiques — Rues à prioriser en 2017
- i) Adhésion au futur regroupement des OMH
- j) Levée de l'assemblée

43-20-03-17

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

44-20-03-17

BALAYAGE DES RUES 2017 — LES ENTREPRISES TRÉMA INC.

CONSIDÉRANT QUE le balayage des rues municipales localisées dans le périmètre d'urbanisation a été réalisé en 2016 par Les entreprises Tréma Inc.;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2017, il est souhaitable que le balayage desdites rues soit encore donné à contrat, aux fins de libérer les employés municipaux;

CONSIDÉRANT la réception d'une estimation des Entreprises Tréma Inc., pour le balayage des rues, au montant de 119 \$/l'heure avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la proposition des Entreprises Tréma Inc., datée du 24 février 2017, au taux horaire de 119 \$/l'heure avant taxes, à la condition que les travaux de balayage soient effectués au plus tard le 15 mai 2017, à défaut de quoi la présente résolution deviendra nulle et caduc;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire : « *Glissière – Balayage location de machinerie* ».

45-20-03-17

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MAGNOR

CONSIDÉRANT QUE le filtre localisé au puits n'a pas été entretenu depuis 14 ans, alors que l'entretien doit être effectué à tous les trois ans;

CONSIDÉRANT la réception d'une estimation de Magnor en date du 18 mars 2017, pour l'entretien du filtre ainsi que l'évaluation complète des équipements concernant l'eau potable, au montant de 2 145.31 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Magnor, datée du 18 mars 2017, au montant de 2 145.31 \$ plus taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire : « *Réseaux de distribution – entretien et réparation* ».

46-20-03-17

ADHÉSION AU FUTUR REGROUPEMENT DES OMH

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi 83 concernant la restructuration des Offices municipaux d'habitation (OMH) du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir fixée par le gouvernement pour le regroupement des Offices municipaux d'habitation est juin 2017, à défaut de quoi, il pourrait agir par décret;

CONSIDÉRANT QUE le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la représentation des municipalités sur le conseil d'administration des OMH regroupés est limitée à 7 membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adhère au regroupement prévu;
- QUE la municipalité souhaite obtenir un siège au même titre que les autres municipalités dans un des trois sièges en rotation;
- QUE la municipalité souhaite se joindre au comité de sélection des résidents.

47-20-03-17

CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE M. LUCAS POTVIN-CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE M. Lucas Potvin-Côté désire acquérir le lot 4 910 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 1 835.3 mètres², sur lequel se trouve l'ancienne Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond/Sainte-Catherine et portant le numéro civique 457, rue Principale et dont l'occupation était commerciale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, M. Lucas Potvin-Côté, demande l'appui de la municipalité pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur déclare que le but de l'acquisition est de transformer le bâtiment commercial en résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les règles prévues aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande selon les 10 critères précisés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1° Potentiel agricole avoisinant

Selon l'inventaire des terres du Canada, classe 3 (sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures) et 2 (sols comportant des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures).

2° Possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agricultures

Le demandeur projette de transformer l'ancienne Caisse populaire en résidence unifamiliale isolée, soit modifier l'usage commercial pour un usage résidentiel.

3° Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles

Aucune.

4° Contraintes sur l'agriculture

Aucune.

5° Disponibilité d'autres emplacements

Ne s'applique pas.

6° L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

Le lot 4 910 270 étant situé en bordure de la route 367, dans un secteur en majorité composé de propriétés résidentielles, l'usage de celui-ci n'aura pas d'impact sur la communauté et l'exploitation agricole.

7° **Effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol**

Ne s'applique pas.

8° **Constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

Ne s'applique pas.

9° **Développement économique de la région**

Ne s'applique pas.

10° **Condition socio-économique**

Ne s'applique pas.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande de M. Lucas Potvin-Côté.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 21 h 35.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 avril 2017, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Martin Langlois	Conseiller siège # 2
M. Archill Gladu	Conseiller siège # 3
Mme Rose-Line Lavoie	Conseillère siège # 4
Mme Jacynthe Paquet	Conseillère siège # 5
Mme Claude Girard	Conseillère siège # 6

Assistaient également M. Denis Grégoire, inspecteur municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rapport de Mme France Lafleur, responsable du Service des Loisirs, Sports, Vie communautaire et Culturel
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) Présentation des états financiers au 31 décembre 2016
- d) Dépôt des états financiers trimestriels
- e) Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux — Parc « O » Jeux
- f) Formation en santé et sécurité — Abattage manuel d'arbres
- g) Achat d'asphalte froide
- h) Consultation publique et adoption du second projet de règlement # 436-16 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin d'ajouter un usage spécifiquement autorisé à la zone AF/B-5
- i) Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ
- j) Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
- k) Contrat de rénovation — Nouvelle salle du conseil
- l) Autorisation de paiement à Tetra Tech
- m) Caractérisation des sols — Développement Julien
- n) Demande pour installation d'une boîte postale multiple sur un terrain de la municipalité (coin Saint-Antoine et Saint-Jacques)
- o) Avis de motion — Modification au plan d'urbanisme pour considérer les résidences de tourisme
- p) Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme
- q) Approbation du plan d'intervention révisé
- r) Travaux de rechargement granitique 2017 et approbation du devis d'appel d'offres 2017
- s) Caractérisation des sols — Développement Julien
- t) Pont de la rivière Jacquot
- u) Demande de M. Jonathan Gingras

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- | | |
|---|--|
| a) M. Michel Matte, député de Portneuf | Programme Fête Nationale 2017.
Invitation au Gala bourse de persévérance. |
| b) MAMOT | Formulaire eau potable 2016 et immobilisations. |
| c) Commission de la toponymie | Noms des lieux du Québec (représentation des femmes). |
| d) Fondation des services de santé Portneuf | Conférence de presse « Reste en vie ». |
| e) Clinique soins mobiles | Sollicitation. |
| f) MTQ | RRRL — Plans et devis. |
| g) Ville de Saint-Raymond | Rapport d'interventions — Service d'incendie.
Bilan 2016 (Cour municipale). |
| h) Municipalité de St-Joseph-de-Colerane | Demande d'amendement au Code municipal. |

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (SUITE)

i) RQVVS	Avis de cotisation 2017.
j) CNESST	Déclaration annuelle en matière d'équité salariale.
k) MRC de Portneuf	Dépôt des rapports annuels des services d'incendie. Concours québécois en entrepreneuriat.
l) Municipalité de Ste-Christine	Accusé de réception.
m) Comité des citoyens du lac Simon	Lettre adressée à la MRC de Portneuf.
n) Finances Québec	Dépôt TECQ (27 544 \$ et 36 465 \$).
o) Ville de Sutton	Invitation à une formation sur le paysage.
p) Commission scolaire de Portneuf	Consultation sur les orientations (plan triennal 2017-2020).
q) Coalition québécoise pour le contrôle du tabac	Proposition de résolution.
r) Ligue d'action civique	Droit démocratique (référendum).
s) FROHQC	Invitation soutien au 20 ^{ième} anniversaire de la FROHQC.
t) Caisse Desjardins St-Raymond/Ste-Catherine	Assemblée générale annuelle, le 11 avril.

48-03-04-17

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

49-03-04-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 FÉVRIER ET DU 6 MARS 2017

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 février et du 6 mars 2017, tels que présentés. Il est précisé que Mme Claude Girard, conseillère, est arrivée le 6 février au moment de traiter le point : « Augmentation du salaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement ».

ÉTATS FINANCIERS

M. Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard, Guilbault, ca, a présenté les états financiers pour l'année 2016.

ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Mme Nancy Clavet, directrice générale, dépose le rapport financier trimestriel au 31 mars 2017.

50-03-04-17

RQVVS – COTISATION ANNUELLE 2017

Il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement de payer un montant de 50 \$ qui sera remis au Réseau québécois de villes et villages en santé, en guise de cotisation annuelle pour 2017.

51-03-04-17

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE – COTISATION ANNUELLE 2017

Il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement de payer un montant de 43.12 \$ qui sera remis à Carrefour action municipale, en guise de cotisation annuelle pour 2017.

52-03-04-17

FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ — ABATTAGE MANUEL

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'inscription de M. Denis Grégoire à la formation en santé et sécurité, abattage manuel, au montant de 325 \$ et de défrayer les frais de déplacement applicables;
- DE PAYER la dépense de formation à même le poste budgétaire : « *Inspecteur - Cours de perfectionnement* ».

53-03-04-17

ACHAT D'ASPHALTE « FROIDE »

CONSIDÉRANT QUE l'achat de 63 sacs de 30 kg d'asphalte froide est requis pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de deux propositions, soit Rona (Paulin Moisan) au montant de 9.49 \$/sacs plus taxes et de Worseley Inc. au montant de 8.40 \$/sacs plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat de 63 sacs de 30 kg d'asphalte froide Top Mix, au montant de 8.40 \$/sac plus taxes et totalisant un montant de 529.20 \$ plus taxes, de Worseley Inc. tel qu'indiqué dans sa proposition du 2 mars 2017;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « *Voirie - Matériels et fournitures* ».

54-03-04-17

CONTRAT DE RÉNOVATION — NOUVELLE SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à quatre entrepreneurs, une soumission pour des travaux de rénovation, dans le cadre du réaménagement de la nouvelle salle du conseil;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions comme suit :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| • Lortie Construction | 6 502.77 \$ plus taxes |
| • Construction Polyvalent Inc. | 7 800 \$ plus taxes |
| • Construction M.A. Paquet | 9 298 \$ plus taxes |
| • Construction Côté et fils | 9 400 \$ plus taxes |

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat de rénovation du local destiné à accueillir la nouvelle salle du conseil à Construction Lortie au montant de 6 502.77 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 3 avril 2017;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « *Immobilisations – Bâtiment* ».

55-03-04-17

AUTORISATION DE PAIEMENT À TETRA TECH INC.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 38-07-03-16 la municipalité acceptait l'offre de service de la firme Tetra Tech Inc. pour la période 2016, au prix de 1 250 \$ plus taxes, et ce, pour la validation des données SOMAE 2016;

CONSIDÉRANT QUE les dernières activités pour finaliser le rapport annuel SOMAE 2016 excèdent de 200 \$ le budget de 2016, passant ainsi de 1 250 \$ à 1450 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 223-05-12-16 la municipalité a accepté l'offre de service de la firme Tetra Tech Inc. pour la période 2017, au prix de 1 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en raison du nouveau système SOMAEU, la firme a dû procéder à diverses activités additionnelles de coordination avec la municipalité et le MDDELCC, et ce, aux fins d'obtenir toutes les autorisations et accès requis pour réaliser leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE ces activités additionnelles excèdent de 550 \$ le budget de 2017, passant ainsi de 1 700 \$ à 2 250 \$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement à Tetra Tech Inc. d'un montant de 750 \$ plus les taxes pour couvrir les activités additionnelles de 2016 et 2017, le tout sera facturé au projet de 2017 seulement pour lequel le budget passera à 2 450 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « Réseaux d'égout – Honoraires professionnels ».

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT # 436-16

Tel qu'annoncé dans un avis public paru dans le bulletin # 594 du 26 janvier 2017, l'assemblée de consultation a lieu. Le maire explique le but du règlement intitulé « Règlement # 436-16 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin d'ajouter un usage spécifiquement autorisé à la zone AF/B5 ».

AVIS DE MOTION AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME # 396-12

Avis de motion est par la présente donné par Mme Jacynthe Paquet à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin de permettre les résidences de tourisme à l'intérieur de l'affectation agricole viable sera présenté séance tenante.

56-03-04-17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 443-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 396-12 AFIN DE PERMETTRE LES RÉSIDENCES DE TOURISME À L'INTÉRIEUR DE L'AFFECTATION AGRICOLE VIABLE

CONSIDÉRANT QUE le règlement du plan d'urbanisme numéro 396-12 est entré en vigueur le 21 février 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la municipalité afin d'ajouter l'usage résidence de tourisme dans la zone Af/b-5 qui est comprise dans l'affectation agricole viable;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par cette demande n'aura pas pour incidence de déstructurer davantage le milieu agricole environnant étant donné que le résultat n'entraînera pas plus de construction de bâtiment principaux et permettra de stimuler l'offre touristique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entrepris une procédure de modification à son règlement de zonage afin de permettre les résidences de tourisme à l'intérieur de la zone agricole viable Af/b-5;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage a été présenté au comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf le 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole a émis un avis favorable au projet de règlement en recommandant à la municipalité de préciser dans ses outils d'urbanisme que les activités agricoles ont toujours préséances sur les autres usages à l'intérieur des espaces affectés à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le plan d'urbanisme de façon à permettre les résidences de tourisme dans l'affectation agricole viable en tenant compte de la recommandation du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que ce conseil adopte le projet de règlement # 443-17 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement # 443-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 396-12 afin de permettre les résidences de tourisme à l'intérieur de l'affectation agricole viable ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à modifier le chapitre 3 et plus particulièrement la section numéro 3.5.2 intitulée « L'affectation agricole viable » de façon à autoriser les résidences de tourisme dans l'affectation agricole viable en plus d'affirmer que l'usage agricole a préséance sur l'usage résidence de tourisme.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CHAPITRE 3

Le deuxième alinéa du texte relatif aux activités préconisées à l'intérieur de l'affectation agricole viable apparaissant à la sous-section 3.5.2 du chapitre 3 est modifié de la façon suivante :

« Comme pour l'affectation agricole dynamique, seules les résidences reliées à l'agriculture pourront s'y implanter ainsi que les résidences (permanentes et saisonnières) rattachées à des unités foncières d'une certaine superficie, selon l'entente intervenue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Les activités reliées à l'extraction du sable et de la pierre pourront, s'il y a lieu et à certaines conditions, être autorisées à certains endroits. Les zones retenues pour de tels usages pourront tenir compte des préoccupations reliées aux potentialités du territoire, à la cohabitation avec les activités environnantes, à la protection de la nappe phréatique, à la protection des paysages ainsi qu'aux possibilités d'utilisation agricole des lieux. Les résidences de tourisme pourront être autorisées à l'intérieur de l'affectation agricole viable tout en reconnaissant la préséance des activités agricoles. À cet effet, les propriétaires de ces établissements d'hébergement touristique devront assumer les inconvénients pouvant être liés aux activités agricoles. »

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

57-03-04-17

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 436-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12 AFIN D'AJOUTER UN USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ À LA ZONE AF/B-5

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 400-12 est entré en vigueur le 21 février 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la municipalité afin d'autoriser l'usage « résidence de tourisme » dans la zone Af/b-5;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage # 400-12 de manière à définir le terme « résidence de tourisme » en vue d'augmenter l'offre touristique dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a été recommandée favorablement par le Comité consultatif de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue à la présente séance comme stipulé dans l'avis public affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement que ce conseil adopte le second règlement # 436-16 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement # 436-16 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin d'ajouter l'usage spécifiquement autorisé « résidence de tourisme » à la zone Af/b-5 ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à ajouter l'usage spécifiquement autorisé « résidence de tourisme » à la zone Af/b-5.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CHAPITRE 2

La section 2.5 contenant les définitions du règlement de zonage # 400-12 est en partie modifiée par l'ajout de la définition suivante :

Résidence de tourisme

Résidence unifamiliale isolée ou résidence saisonnière (ou chalet) offerte en location contre rémunération pour y séjourner pendant une période n'excédant pas 31 jours.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications apparaissant à l'annexe I du règlement de zonage # 400-12 est modifiée de la façon suivante et est jointe à l'annexe A du présent règlement :

a) Feuillet

Le feuillet A-4 de la section II est modifié de façon à ajouter l'usage spécifiquement autorisé « résidence de tourisme » à la zone Af/b-5.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

58-03-04-17

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC « O » JEUX

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 37-06-03-17 le conseil de la municipalité de Saint-Léonard autorisait Mme Nancy Clavet, directrice générale, à aller en appel d'offre sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour la fourniture et l'installation de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, la municipalité s'est prévaluée de l'article 19 de la Loi sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2017 chaque soumissionnaire a présenté un plan d'aménagement d'ensemble respectif, au comité chargé d'évaluer les soumissions, selon une grille d'analyse et en fonction de certains critères;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a analysé les présentations et recommande au conseil municipal le projet d'aménagement présenté par Tessier Récréo-Parc;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'analyse des présentations dont le pointage est comme suit :

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Pointage</u>
Tessier Récréo-Parc	288
Go-Élan	258
Jambette	214

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

QUE le contrat de fourniture et d'installation de modules de jeux soit octroyé à l'entreprise Tessier Récréo-Parc, pour un montant maximum de 35 501.98 \$ incluant les taxes, soit 30 878 \$ plus taxes (TPS : 1 543.90 \$ et TVQ : 3 080.08 \$), tel qu'il appert dans la résolution # 180-03-10-16;

QUE la dépense nette soit payée à même les sommes obtenues par le pacte rural et que le solde résiduaire soit défrayé avec les sommes disponibles dans le fonds de parcs et terrain de jeux.

59-03-04-17

INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Jobin, inspecteur en bâtiments et en environnement, travaille à Saint-Marc-des-Carières du lundi au mercredi et à Saint-Léonard du jeudi au vendredi;

CONSIDÉRANT QUE les frais de formation sont partagés entre les deux municipalités, soit 2/5 pour Saint-Léonard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'inscription de l'inspecteur en bâtiments et en environnement au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 4, 5 et 6 mai 2017 au Hilton de Québec, au montant de 271.34 \$ incluant les taxes et correspondant au 2/5 de la dépense ainsi que les frais de déplacement applicables;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « *Aménagement, urbanisme et développement – Services de formation* ».

60-03-04-17

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard, et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire pour l'an 7 (2016), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

61-03-04-17

APPROBATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANITIQUE 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour le rechargement granitique de cinq chemins ou rangs;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par Mme Nancy Clavet, directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- D'APPROUVER le devis portant le numéro 2017-03-04, préparé par Mme Nancy Clavet;
- D'AUTORISER le processus d'appel d'offres par voie électronique auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat de matière granitique. Le tout tel que décrit au devis d'appel d'offres en date du 3 avril 2017.

62-03-04-17

PONT DE LA RIVIÈRE JACQUOT

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement du pont de la rivière Jacquot sont prévus entre le 15 juin et le 15 septembre 2018 par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs/agriculteurs du secteur visé par les travaux se préoccupent des inconvénients qu'ils pourraient subir lors de cette période, notamment en raison du ou des détours à faire avec la machinerie agricole, en période de moisson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement de demander au ministère des Transports :

- QUE les travaux de réfection du pont de la rivière Jacquot soient effectués en dehors de la période des travaux agricoles, idéalement au début d'août 2018.

63-03-04-17

DEMANDE D'AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances extraordinaire par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire, d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil et les membres du public physiquement présents à ces séances extraordinaires;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et au député provincial, M. Michel Matte, pour appui.

64-03-04-17 **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Jacynthe Paquet d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>	
Hydro Québec	Lumières de rues	1 118.46 \$	
	Préau et terrain de balle	734.87 \$	
	Garage municipal	1 570.83 \$	
	Centre municipal	373.15 \$	
	Puits	1 141.24 \$	
	Pompe égout	548.65 \$	
	Réservoirs	1 031.16 \$	
	Caserne du Lin	55.54 \$	
	Maison des Fermières	58.07 \$	
	Du Gardien	575.31 \$	
	Papillon	523.59 \$	
	Alouette	324.26 \$	8 055.13 \$
Telus	Cellulaires (25-01-17 au 24-02-17)	134.16 \$	
	Biblio Fleur de Lin	46.13 \$	
	Bureau municipal	358.06 \$	
	Plage Eau Claire	56.16 \$	594.51 \$
Receveur Général Canada Ministère Revenu Québec	Remise de février 2017		2 183.38 \$
	Remise de février 2017		5 635.42 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de février 2017		1 264.28 \$
FTQ	Régime de pension de février 2017		400.00 \$
AGI inc.	Tracteur: Lampe-travail et absorbant		90.34 \$
Paulin Moisan inc.	Papillon: Porte et teinture	70.07 \$	
	Voirie: Pelle	45.98 \$	116.05 \$
G.L. inc.	Bâtiment: Fusibles	110.38 \$	
	Bâtiment: Enlever 2 prises plancher	194.47 \$	
	Réparation lumières de rues	323.25 \$	628.10 \$
Xerox	Frais la copie (27 déc. au 30 janv.)	98.82	
	Frais maintenance (avril-mai-juin)	375.38	474.20 \$
ADT	Système d'alarme: Surveillance 2017		261.45 \$
Énergie Valéro inc.	Maison des Fermières: Chauffage	826.93 \$	
	Caserne pompiers: Chauffage	223.61 \$	1 050.54 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	113.82 \$	
	Pick-Up F-150: Essence	131.20 \$	
	Motoneige: Essence	57.47 \$	
	Clé à puce	11.50 \$	313.99 \$
Mach. Lourdes St-Raymond	Tracteur: Souder ailes de tracteur		278.67 \$
Meubles J.P. Giguère inc.	Chalets: Trois matelas		809.92 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures		290.10 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-up Tacoma: Pneus	646.94 \$	
	Pick-up Tacoma: Diagnostique	73.47 \$	720.41 \$
M.G. Sports inc.	Motoneige Alpin: Réparer coil	149.47 \$	
	Motoneige Skandic: Réparation	593.88 \$	743.35 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres et DVD		306.21 \$
Coup de Pouce	Biblio: Abonnement		23.00 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2016-2017 (3e paiement de 4)		28 488.49 \$
Ferme Clément Morasse	Chemins hiver lac Pont-de-Pierre 2/2	2 586.94 \$	
	Cinq dépôts de conteneurs 2/2	574.87 \$	
	Chemin d'accès chalets 2/2	1 034.77 \$	4 196.58 \$
Office municipal habitation	Quotes-parts 2017 (1/3)		782.33 \$
Mme Marie-Élise Joosten	Soirée des bénévoles: Spectacle		1 000.00 \$
Disco-Mobile Vibrason	Soirée des bénévoles: Musique		300.00 \$
Monsieur Michel Paquet	Soirée des bénévoles: Ménage		100.00 \$
Aquatech	Aqueduc: Vérifications d'octobre	2 032.76 \$	
	Aqueduc: Vérifications de novembre	2 296.63 \$	4 329.39 \$
SAAQ	Immatriculation: Pick-up F-150	500.85 \$	
	Immatriculation: Pick-up Tacoma	299.85 \$	
	Immatriculation: Tracteur	460.85 \$	1 261.55 \$
			64 697.39 \$

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Solde			64 697.39 \$
Brassard Buro	Ballet-jazz: Papier à photocopie		35.83 \$
Les Impressions Borgia inc.	3000 enveloppes avec entête		294.16 \$
Les Exc. For. DC inc.	Transport de neige de janvier	4 075.86 \$	
	Étendre 0 3/4 avec loader	<u>114.98 \$</u>	4 190.84 \$
Carl Beaupré, camionneur	Voyage de 0 3/4 Grand Saint-Bernard		224.20 \$
SMB Informatique	Inspecteur: Station informatique	1 401.22 \$	
	Cartouche d'encre pour imprimante	<u>49.66 \$</u>	1 450.88 \$
UMQ	Frais de gestion regroup. achat UMQ (carburant)		43.91 \$
Spectralite/Signoplus	Signalisation		137.63 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (mars)	57.43 \$	
	Adresse IP fixe (mars)	11.50 \$	
	Hébergement avancé (mars)	<u>17.19 \$</u>	86.12 \$
Madame France Lafleur	Fête Neiges: Mat. et fourn.	20.70 \$	
	Biblio: Livres	129.36 \$	
	Ballet-jazz: Costumes	89.80 \$	
	Fête bénévoles: Mat. et fourn.	<u>23.37 \$</u>	263.23 \$
Madame Martine Girard	Biblio: Fournitures	6.42 \$	
	Biblio: DVD	<u>18.40 \$</u>	24.82 \$
Service Missions Sœurs	Don: Décès Sœur Gemma Rhéaume		50.00 \$
Servantes St-Cœur-de-Marie			
Féd. Québ. Municipalités	Adhésion 2017		1 389.62 \$
Madame Annie Genois	Remboursement activité Saint-Raymond		112.00 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement de février		345.00 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		170.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		120.00 \$
Environex	Aqueduc: Analyses eau (janv.-fév.)	156.37 \$	
	Égout: Analyses boues (janv.-fév.)	<u>110.38 \$</u>	266.75 \$
Madame France Lafleur	Soirée des bénévoles: Petite caisse		350.00 \$
Monsieur Denis Labrie	Mise à jour 2017 site Web		684.10 \$
Construction BML	Entente ajustement prix contrat 2016 - Granitique		1 282.26 \$
			<u><u>76 218.74 \$</u></u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 010.32 \$	
	Clignotant	19.87 \$	
	Station de pompage dév. Girard	<u>396.97 \$</u>	1 427.16 \$
Telus	Cellulaires (25-02-17 au 24-03-17)	134.05 \$	
	Biblio Fleur de Lin	45.54 \$	
	Bureau municipal	357.96 \$	
	Plage Eau Claire	<u>56.16 \$</u>	593.71 \$
Receveur Général Canada	Remise de mars 2017		2 128.78 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de mars 2017		5 484.84 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de mars 2017		1 223.02 \$
FTQ	Régime de pension de mars 2017		400.00 \$
Paulin Moisan inc.	Centre mun.: Matériel et fournitures		61.60 \$
Restaurant La Croquée	Fête des bénévoles: Souper		1 618.19 \$
Les Exc. Forest. DC inc.	Transport de neige - Février		1 626.90 \$
Énergie Valéro inc.	Maison des Fermières: Chauffage	398.53 \$	
	Caserne pompiers: Chauffage	76.09 \$	
	Centre municipal: Chauffage	<u>75.09 \$</u>	549.71 \$
Carl Beaupré, camionneur	Transport de neige - Janvier, février et mars		2 161.54 \$
MG Sports inc.	Corde pour machine à glace (patinoire)		17.25 \$
Monsieur Michel Paquet	Spectacle ballet-jazz: Ménage		100.00 \$
Madame France Lafleur	Spectacle ballet-jazz: Petite caisse		600.00 \$
Monsieur Sylvain Béland	Spectacle ballet-jazz: Son et éclairage		1 200.00 \$
Xerox	Frais la copie (30 janv. au 26 fév.)		46.60 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures		106.63 \$
Rés. Québ. Villes Villages Santé	Cotisation 2017		50.00 \$
			<u><u>19 395.93 \$</u></u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		19 395.93 \$
Carrefour Action Mun. Famille	Cotisation 2017	43.12 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (avril)	57.43 \$
	Adresse IP fixe (avril)	11.50 \$
	Hébergement avancé (avril)	17.19 \$
Madame Christine Hardy	Remboursement activité Saint-Raymond	80.00 \$
Madame Jennie Julien	Remboursement activité Saint-Raymond	29.00 \$
Madame Andréanne Drolet	Remboursement activité Saint-Raymond	66.50 \$
Madame Stéphanie Cossalter	Remboursement activité Saint-Raymond	117.50 \$
Monsieur Marc Trudel	Remboursement activité Saint-Raymond	61.00 \$
Madame Chantal Moisan	Remboursement activité Saint-Raymond	51.00 \$
Mme Marie-Claude Isabelle	Remboursement activité Saint-Raymond	58.00 \$
Madame Julie Paré	Remboursement activité Saint-Raymond	61.00 \$
Madame Marjorie Benoit	Remboursement activité Saint-Raymond	40.00 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	39.80 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	23.00 \$
	Pick-Up F-150: Essence	124.46 \$
	Voirie: Essence	108.83 \$
SMB Informatique	Fax: Cartouche encre	11.44 \$
	Réparation imprimante France	535.13 \$
Régie régionale de gestion matières résiduelles Portneuf	Quotes-parts 2017 - 2e versement	29 127.48 \$
Épicerie Réjean Bhérer inc.	Loisirs: Mat. et fourn.	3.19 \$
	Timbres	1 355.67 \$
	Chalets: Articles de nettoyage	17.55 \$
	Bâtiment mun.: Articles de nettoyage	6.06 \$
	Fête des Neiges: Mat. et fourn.	11.93 \$
	Fête des bénévoles: Mat. et fourn.	66.57 \$
Postes Canada	Bulletin municipal mars # 595	68.30 \$
	Bulletin spécial # 596	68.30 \$
Avizo, experts-conseils	Aqueduc: Calibration débitmètres	1 997.12 \$
Champagne, Matte, arp.-géom.	Mise à jour carte urbaine	2 356.99 \$
Madame France Lafleur	Petite caisse	151.98 \$
CNESST	Frais de gestion annuelle du dossier	65.14 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: Hon. prof. validation données SOMAE 2016	147.10 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: Hon. prof. validation données SOMAE 2017	799.72 \$
Énergie Valéro inc.	Maison des Fermières: Chauffage	320.10 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	2.98 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement - Mars	114.50 \$
	Frais de séjour - Mars	59.56 \$
Génératrice Drummond	Aqueduc: Entretien préventif génératrice	777.05 \$
Madame Chantal Paquet	Remboursement activité Saint-Raymond	67.00 \$
Madame Nathalie Naud	Honoraires professionnels - Soirée des bénévoles	67.19 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	153.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	184.00 \$
Loc. écon. M. Paquet	Tables, nappes, décorations - Soirée des bénévoles	644.44 \$
Ville de Saint-Raymond	Quote-part Cour municipale 2017	891.03 \$
		60 455.78 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois d'avril.

Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Rénovations	854 400 \$	990 231 \$	942 147 \$	122 215 \$
Maisons	375 000 \$	984 523 \$	770 000 \$	
Chalets	420 000 \$	390 000 \$	219 000 \$	
Autres	<u>98 600 \$</u>	<u>354 926 \$</u>	<u>245 000 \$</u>	<u>500 \$</u>
	<u>1 756 000 \$</u>	<u>2 719 680 \$</u>	<u>2 176 147 \$</u>	<u>122 715 \$</u>

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
2017-007	Nathalie Maltais	Rénovations diverses	50 000 \$
2017-008	Florent Morasse	Installation d'une fosse septique	7 000 \$
2017-009	Steven Plamondon	Remplacer fenêtres + agrandir galerie	18 133 \$
2017-010	Claude Morasse	Changement 2 fenêtres	2 000 \$
2017-011	Gaétan Morasse	Changement 2 fenêtres	1 500 \$
2017-012	Ferme Forago	Coupe forestière	0 \$
2017-013	Sophie Cantin	Rénovations diverses	5 000 \$
2017-014	Dany Genois	Toiture et véranda	10 000 \$
		TOTAL	93 633 \$

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 21 h 50.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mai 2017, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Martin Langlois	Conseiller siège # 2
M. Archill Gladu	Conseiller siège # 3
Mme Rose-Line Lavoie	Conseillère siège # 4
Mme Jacynthe Paquet	Conseillère siège # 5
Mme Claude Girard	Conseillère siège # 6

Assistaient également Mme France Lafleur, responsable en loisirs et en culture, M. Denis Grégoire, inspecteur municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rapport de Mme France Lafleur, responsable du Service des Loisirs, Sports, Vie communautaire et Culturel
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) Participation financière — Piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf
- d) Hébergement du sauveteur au Centre Vacances Lac Simon
- e) PEARRL 2016 — Subvention MTQ — Approbation des dépenses pour les travaux exécutés pour l'année 2016
- f) Revenu Québec — Résolution Clic Revenu
- g) Subvention au programme de revitalisation
- h) Représentant au comité de sélection de l'OMHGP
- i) Repavage de la rue Wallman et réparation de l'asphalte dans le rang Grand Saint-Bernard
- j) Pulvérisation d'asphalte — Contrat à Jean Leclerc excavation
- k) Nivelage de l'aire de jeux
- l) Contrat de rénovation — Nouveaux bureaux
- m) Remplacement de la toiture du chalet Gardien
- n) Demande d'installation de dos d'ânes (entre le 150, rue Girard et la côte)
- o) Demande du Centre Vacances
- p) Proposition de GSM Drone Aviation
- q) Ajustement salarial de l'inspecteur municipal
- r) Demande de l'Association de protection du lac Simon (APELSIMPO)
- s) Achat de mobilier pour les membres du conseil
- t) Demande de M. Stéphane Beaupré
- u) Réparation des bandes de la patinoire
- v) Cima — Glissière de sécurité
- w) Troc St-Léonard

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- | | | |
|----|----------------------------------|--|
| a) | MRC de Portneuf | Québec branché.
AGA Corporation de transport régional (27 avril 2017).
Prix du patrimoine — 4 mai 2017.
Invitation activité de concertation MADA/Politique familiale — 16 mai 2017. |
| b) | LEUCAN | Défi têtes rasées 2017. |
| c) | Servantes du Saint-Cœur-de-Marie | Remerciement — Décès de Sœur Gemma. |
| d) | MTQ | Bilan annuel de l'état des ponts.
Message aux usagers de la route (personnes à mobilité réduite).
PAERRL — Confirmation d'aide financière. |

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (SUITE)

e) FSSSP	Invitation tournoi de golf — 5 juillet 2017.
f) Caisse populaire St-Raymond/Ste-Catherine	Déjeuner d'affaires — 12 avril 2017.
g) SADC de Portneuf	19 ^{ième} Défi OSEntreprendre.
h) Commission scolaire de Portneuf	Tournoi de golf — 27 juin 2017.
i) Inter générations Québec	Colloque espaces et générations.
j) Le Grand défi Pierre Lavoie	Parrainage d'une équipe.
k) Office des personnes handicapées	Feuillet d'information — Mesures de sécurité.
l) Ville de Saint-Raymond	Rapport d'intervention de mars 2017.
m) MAMOT	Semaine de la municipalité. TECQ.
n) Cerf-Volant	Déjeuner bénéfice pour le 150 ^{ième} de Pont-Rouge — 21 mai 2017.
o) APELSIMPO	Invitation AGA — 7 mai 2017.
p) RQVVS	AGA, le 30 mai au Hilton Québec.
q) MDDEP	Redevances sur les matières résiduelles — Nouvelles dispositions de la LQE.
r) Desjardins St-Raymond/Ste-Catherine	Invitation à déposer des projets.
s) OMH	Rapport financier au 31 décembre 2016.

65-01-05-17

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

66-01-05-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 20 MARS ET DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 20 mars et du 3 avril 2017, tel que présenté.

67-01-05-17

LOISIRS — CAMP DE JOUR — CHOIX DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT les recommandations de Mesdames France Lafleur et Nancy Clavet pour le choix du personnel du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'autoriser l'embauche du personnel suivant :

- Mme Maya Champagne, animatrice, au taux horaire de 11,50 \$/h.
- Mme Alexandra Houde, animatrice, au taux horaire de 11,25 \$/h.
- Mme Valériane Drouin, animatrice, au taux horaire de 11,25 \$/h.

68-01-05-17

DOMAINE DU LAC SIMON — CHOIX DU PERSONNEL POUR LA PLAGE

CONSIDÉRANT la résolution # 26-06-02-17 concernant la politique salariale pour les années 2016-2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mesdames France Lafleur et Nancy Clavet pour la sélection du personnel de la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'autoriser l'embauche du personnel suivant :

- M. Danick Julien, préposé à la plage au taux horaire de 11,25 \$;
- M. Jordan Trudel, préposé à la plage au taux horaire de 11,25 \$;
- Mme Carolane Ross, préposée à la plage au taux horaire de 11,25 \$.

69-01-05-17 **RÉVISION DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie et résolu unanimement d'autoriser Mme France Lafleur, responsable des loisirs, à entreprendre les démarches nécessaires à la révision de la politique familiale de la municipalité.

70-01-05-17 **TOURNOI DE BALLE DE MAI 2017**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de fixer le tarif de location du préau à 125 \$ pour deux jours pour l'organisme Hockey Pizzeria Paquet.

71-01-05-17 **PARTICIPATION FINANCIÈRE – PISTE CYCLABLE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2017 à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 4 187 \$.

72-01-05-17 **FRAIS D'HÉBERGEMENT – SAUVETEUR DE LA PLAGE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la municipalité et le Service de sauveteurs Inc. qui consent à fournir un surveillant/sauveteur qualifié afin d'assurer la sécurité des usagers de la plage du lac Simon pour les saisons estivales de 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour l'été 2017, le Centre Vacances Lac Simon a fait une proposition à la municipalité pour l'hébergement du surveillant/sauveteur au montant de 12 \$/ la nuitée;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de nuitée estimé pour l'été 2017 est de 59 (le nombre de nuitée peut-être variable);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement d'accepter la proposition du Centre Vacances Lac Simon.

73-01-05-17 **REVENU QUÉBEC – CLICSÉQR**

Il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique à Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec et autorise Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière à :

- **CONSULTER** le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des Lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- **EFFECTUER** l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- **SIGNER** une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- **EFFECTUER** l'inscription de la municipalité à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- **CONSULTER** le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de celle-ci, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

74-01-05-17

PAERRL – SUBVENTION MTQ – APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 53 376 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'année 2016 et représentant un montant de 23 303 \$.

75-01-05-17

SUBVENTION AU PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie Cantin a obtenu un permis de construction (# 2017-013) pour la rénovation de la résidence sise au 505, rue Principale, située dans la zone M-5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'elle demande la subvention dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 430-16);

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'évaluation par la MRC de Portneuf soit de plus de 10 000 \$.

76-01-05-17

SUBVENTION AU PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QUE M. Steven Plamondon a obtenu un permis de construction (# 2017-009) pour la rénovation de la résidence sise au 233, rue Leclerc, située dans la zone Rb-6 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il demande la subvention dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 430-16);

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement d'accepter la demande, conditionnellement à ce que l'évaluation par la MRC de Portneuf soit de plus de 10 000 \$.

77-01-05-17

REPAVAGE DE LA RUE WALLMAN – RÉPARATION DE L'ASPHALTE DANS LE RANG GRAND SAINT-BERNARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire entreprendre les travaux d'asphaltage suivants :

- **REPAVAGE** de la rue Wallman sur une longueur de 30 mètres tout en effectuant un trait de scie de deux largeurs et un planage pour la transition à la route 367 et au rang Grand Saint-Bernard ainsi que le pavage de 2.5 pouces compactés;
- **RÉPARATION** de l'asphalte dans le rang Grand Saint-Bernard à trois endroits;

CONSIDÉRANT QUE le repavage de la rue Wallman fait partie de la programmation de travaux révisés dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018, présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 au MAMOT, qui a été acceptée et confirmée dans une lettre du 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphalte dans le rang Grand Saint-Bernard sont admissibles à la subvention de 6 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2017-2018 (confirmée dans la lettre du 7 septembre 2016 par le MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des prix des deux entrepreneurs comme suit :

Entrepreneur :	Prix :
PAVCO	15 350.11 \$ plus taxes
Pont-Route Asphalte	15 515.30 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Paquet et résolu unanimement :

- **D'ACCORDER** le contrat de repavage de la rue Wallman et de la réparation de l'asphalte dans le rang Grand Saint-Bernard à l'entreprise PAVCO au montant de 15 350.11 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 27 avril 2017;
- **D'UTILISER** la contribution TECQ 2014-2018 pour payer la dépense liée à la rue Wallman;
- **D'UTILISER** la subvention de 6 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour payer la dépense liée à l'asphalte du rang Grand Saint-Bernard;
- **DE PAYER** l'excédent de la dépense à même le poste budgétaire « Routes – Asphalte ».

78-01-05-17

PULVÉRISATION D'ASPHALTE – CONTRAT À JEAN LECLERC EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à l'entreprise Jean Leclerc excavation une soumission pour la pulvérisation de 6 240 mètres carrés d'asphalte dans le rang Petit Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour un montant de 0.98 \$/m² et totalisant un montant de 6 115.20 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux feront partie de la prochaine demande de subvention du député en juin 2017 (PAARRM) et/ou de la programmation révisée TECQ qui sera présentée au MAMOT en mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Jean Leclerc excavation au montant de 6 115.20 \$ plus les taxes pour la pulvérisation de l'asphalte dans le rang Petit Saint-Bernard;
- **D'AUTORISER** Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, l'acceptation de l'offre de services;
- **QUE** cette dépense soit financée par le fonds général.

79-01-05-17

NIVELAGE DE L'AIRE DE JEUX

Il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- **DE MANDATER** M. Michel Fiset pour effectuer le nivelage de l'aire de jeux à une profondeur de 12 pouces, au taux de 95 \$/heure;
- **DE PAYER** la dépense à même les sommes disponibles dans le fonds de parcs et terrain de jeux.

80-01-05-17

CONTRAT DE RÉNOVATION – NOUVEAUX BUREAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à quatre entrepreneurs une soumission pour des travaux de rénovation dans le cadre de la création de nouveaux bureaux;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions comme suit :

Entrepreneur :	Prix :
Lortie Construction	9 684 \$ plus taxes
Construction M.A. Paquet	11 465 \$ plus taxes
Construction Côté et fils	12 630 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat de refaire les bureaux dans l'ancienne salle du conseil au montant de 9 684 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 11 avril 2017;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « Immobilisations – Bâtiment ».

81-01-05-17

REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU CHALET LE GARDIEN – CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la toiture en pente du chalet Gardien est à refaire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Archill Gladu et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat de rénovation de la toiture en pente du chalet Gardien au montant de 4 000 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans la soumission portant le numéro 0322;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « Immobilisations – Bâtiment ».

82-01-05-17

ACHAT ET INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE – RUE GIRARD

Il est proposé par Mme Claude Girard et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un dos d'âne dans la rue Girard, soit vis-à-vis l'adresse 150, rue Girard;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Voirie – Matériel et fourniture ».

83-01-05-17

AJUSTEMENT SALARIAL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, a réussi son examen de qualification pour le traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution;

CONSIDÉRANT QU'Employ-Québec a délivré le certificat de qualification à M. Denis Grégoire le 13 avril 2017 (expire le 13 avril 2022);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'ajustement salarial de M. Denis Grégoire en augmentant son salaire actuel de 2 \$ supplémentaire, donc 23.42 \$/heure, et ce rétroactivement au 13 avril 2017;
- DE MODIFIER la charte des salaires comme suit :

1° Vacances

Le nombre d'années de service fixe les vacances payées.

1 à 5 années de service	4 %
6 à 10 années de service	6 %
11 à 15 années de service	7 %
16 à 20 années de service	8 %
20 années de service et plus	10 %

2° Congés de maladie

Une journée par trois mois de travail régulier ou 520 heures. Les congés de maladie ne peuvent s'accumuler et s'annulent à la fin de l'année financière.

3° Salaires

Pour les trois années, la rémunération sera indexée selon l'indice des prix à la consommation du Canada, mais cette indexation ne pourra être inférieure à 2 %.

	<u>Taux horaire</u>
Nathalie Paquet	20.62 \$
France Lafleur	22.17 \$
Denis Grégoire	21,42 \$ (voir le paragraphe 4)
Yves Julien	17.07 \$

Nathalie Naud	16.31 \$
Préposé au suivi des équipements d'aqueduc et d'égout fin de semaine	3 heures par intervention
Surnuméraire (5 ans d'ancienneté)	16.05 \$
Surnuméraire (moins de 5 ans)	14.97 \$
Gérant de plage	16.65 \$
Nancy Clavet, salaire annuel	65 000 \$
Brigadier scolaire	Surnuméraire (selon l'ancienneté) – 15 minutes par intervention
Étudiant	Salaire minimum selon la Commission des normes du travail
Préposé à la plage	Salaire minimum selon la Commission des normes du travail
Gardien de plage	14 \$/h (Minimum 30 heures/semaine)
Préposé à l'entretien	40 \$ pour le ménage d'un chalet si l'entretien d'un seul chalet est nécessaire, 60 \$ pour le ménage de deux chalets si l'entretien de deux chalets seulement est nécessaire et 80 \$ pour le ménage des trois chalets.
Personnel électoral	Selon les règles prescrites dans la Loi sur les élections et référendums.

4° Salaire – Denis Grégoire

La rémunération de M. Denis Grégoire est comme suit :

- 23.42 \$/h à compter du 13 avril 2017

5° Congés fériés payés

Jour de l'An et deux jours additionnels déterminés par l'employeur

Vendredi Saint

Fête de la Reine

Fête Nationale

Confédération

Fête du Travail

Jour de l'Action de Grâce

Noël et deux jours additionnels déterminés par l'employeur

6° R.E.E.R.

Contribution au R.E.E.R. collectif pour le personnel régulier à temps plein et à temps partiel soit la somme correspondant au même montant de la participation de l'employé jusqu'à un maximum de 4 % du salaire de celui-ci.

7° Autres remboursements

Frais de déplacement: 50 ¢ du km

Bottines de sécurité: Personnel régulier temps plein – 100 \$ par année sur pièce justificative.

Personnel surnuméraire préposé à des travaux nécessitant des bottines – 7 ¢/heure payable à la fin de l'année ».

84-01-05-17

DEMANDE DE M. STÉPHANE BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Beaupré, propriétaire du lot 4 908 756, envisage construire à l'été 2017, une nouvelle habitation résidentielle dont la durée de construction sera d'environ une année;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà une maison sur le terrain, laquelle doit être démolie pour permettre la nouvelle construction selon le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 397-12;

CONSIDÉRANT QUE M. Beaupré a demandé à la municipalité, dans sa lettre du 20 avril 2017, l'autorisation de conserver la maison actuelle jusqu'au 30 juin 2018, le temps que la nouvelle construction se termine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement de tolérer la maison actuellement construite qui sera considérée comme étant une roulotte de chantier, et ce, conditionnellement à l'engagement écrit du propriétaire à l'effet que cette maison sera démolie au plus tard le 30 juin 2018. Un certificat pour autoriser la démolition sera obligatoire.

85-01-05-17

RÉPARATION DES BANDES DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réparer quelques bandes de la patinoire localisée sous le préau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Langlois et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat des matériaux requis pour effectuer la réparation des bandes de la patinoire qui sont endommagées;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « Parc, préau, patinoire – Matériels et fournitures ».

86-01-05-17

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Rose-Line Lavoie et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présenté dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 010.32 \$	
	Clignotant	19.87 \$	
	Station de pompage dév. Girard	396.97 \$	1 427.16 \$
Telus	Cellulaires (25-02-17 au 24-03-17)	134.05 \$	
	Biblio Fleur de Lin	45.54 \$	
	Bureau municipal	357.96 \$	
	Plage Eau Claire	56.16 \$	593.71 \$
Receveur Général Canada	Remise de mars 2017		2 128.78 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de mars 2017		5 484.84 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de mars 2017		1 223.02 \$
FTQ	Régime de pension de mars 2017		400.00 \$
Paulin Moisan inc.	Centre mun.: Matériel + fourniture		61.60 \$
Restaurant La Croquée	Fête des bénévoles: Souper		1 618.19 \$
Les Exc. Forest. DC inc.	Transport de neige - Février		1 626.90 \$
Énergie Valéro inc.	Maison des Fermières: Chauffage	398.53 \$	
	Caserne pompiers: Chauffage	76.09 \$	
	Centre municipal: Chauffage	75.09 \$	549.71 \$
Carl Beaupré, camionneur	Transport de neige - Janvier, février et mars		2 161.54 \$
MG Sports inc.	Corde pour machine à glace (patinoire)		17.25 \$
Monsieur Michel Paquet	Spectacle ballet-jazz: Ménage		100.00 \$
Madame France Lafleur	Spectacle ballet-jazz: Petite caisse		600.00 \$
Monsieur Sylvain Béland	Spectacle ballet-jazz: Son et éclairage		1 200.00 \$
Xerox	Frais la copie (30 janv. au 26 fév.)		46.60 \$
Jean Denis Itée	Matériel et fournitures		106.63 \$
Rés. Québ. Villes Villages Santé	Cotisation 2017		50.00 \$
Carrefour Action Mun. Famille	Cotisation 2017		43.12 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (avril)	57.43 \$	
	Adresse IP fixe (avril)	11.50 \$	
	Hébergement avancé (avril)	17.19 \$	86.12 \$
Madame Christine Hardy	Remboursement activité Saint-Raymond		80.00 \$
Madame Jennie Julien	Remboursement activité Saint-Raymond		29.00 \$
Madame Andréanne Drolet	Remboursement activité Saint-Raymond		66.50 \$
Madame Stéphanie Cossalter	Remboursement activité Saint-Raymond		117.50 \$
Monsieur Marc Trudel	Remboursement activité Saint-Raymond		61.00 \$
Madame Chantal Moisan	Remboursement activité Saint-Raymond		51.00 \$
Mme Marie-Claude Isabelle	Remboursement activité Saint-Raymond		58.00 \$
Madame Julie Paré	Remboursement activité Saint-Raymond		61.00 \$
Madame Marjorie Benoit	Remboursement activité Saint-Raymond		40.00 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres		39.80 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	23.00 \$	
	Pick-Up F-150: Essence	124.46 \$	
	Voirie: Essence	108.83 \$	256.29 \$
SMB Informatique	Fax: Cartouche encre	11.44 \$	
	Réparation imprimante France	535.13 \$	546.57 \$
RRGMRP	Quotes-parts 2017 - 2e versement		29 127.48 \$
			50 059.31 \$

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		50 059.31 \$
Épicerie Réjean Bhérier inc.	Loisirs: Mat. et fourn.	3.19 \$
	Timbres	1 355.67 \$
	Chalets: Articles de nettoyage	17.55 \$
	Bâtiment mun.: Articles nettoyage	6.06 \$
	Fête des Neiges: Mat. et fourn.	11.93 \$
	Fête des bénévoles: Mat. et fourn.	66.57 \$
		1 460.97 \$
Postes Canada	Bulletin municipal mars # 595	68.30 \$
	Bulletin spécial # 596	68.30 \$
		136.60 \$
Avizo, experts-conseils	Aqueduc: Calibration débitmètres	1 997.12 \$
Champagne, Matte, arp.-géom.	Mise à jour carte urbaine	2 356.99 \$
Madame France Lafleur	Petite caisse	151.98 \$
CNESST	Frais gestion annuelle du dossier	65.14 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: validation données SOMAE 2016	147.10 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: validation données SOMAE 2017	799.72 \$
Énergie Valéro inc.	Maison des Fermières: Chauffage	320.10 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	2.98 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement - Mars	114.50 \$
	Frais de séjour - Mars	59.56 \$
		174.06 \$
Génératrice Drummond	Aqueduc: Entretien préventif génératrice	777.05 \$
Madame Chantal Paquet	Remboursement activité Saint-Raymond	67.00 \$
Madame Nathalie Naud	Hon. professionnels - Soirée des bénévoles	67.19 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	153.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	184.00 \$
Loc. écon. M. Paquet	Tables,nappes,décorations - Soirée bénévoles	644.44 \$
Ville de Saint-Raymond	Quote-part Cour municipale 2017	891.03 \$
		60 455.78 \$

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 118.46 \$
	Préau et terrain de balle	475.83 \$
	Garage municipal	1 034.24 \$
	Centre municipal	386.56 \$
	Puits	1 182.50 \$
	Pompe égout	535.53 \$
	Réservoirs	927.62 \$
	Caserne du Lin	93.36 \$
	Maison des Fermières	57.01 \$
	Du Gardien	478.22 \$
	Papillon	562.50 \$
	Alouette	235.74 \$
Telus	Cellulaires (25-03-17 au 24-04-17)	134.05 \$
	Biblio Fleur de Lin	45.11 \$
	Bureau municipal	357.58 \$
	Plage Eau Claire	56.16 \$
		592.90 \$
Receveur Général Canada	Remise d'avril 2017	2 226.81 \$
Ministère Revenu Québec	Remise d'avril 2017	5 548.04 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension d'avril 2017	1 218.26 \$
FTQ	Régime de pension d'avril 2017	400.00 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	583.94 \$
Courrier de Portneuf	Avis public projet de fusion Sainte-Christine	738.83 \$
Centre agricole Neuville inc.	Balai mécanique: Roues et adapteurs	486.55 \$
Exc. Forestières DC inc.	Transport de neige - Mars 2017	528.89 \$
Monsieur Denis Grégoire	Frais transport + stat. examen eau potable	72.00 \$
Aux Primeverts	Ballet-jazz: Fleurs	91.98 \$
Vélo piste J-Cartier/Port.	Contribution annuelle 2017	4 187.00 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up F-150: Essence	268.99 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	57.65 \$
MG Sports inc.	Scie mécanique: Entretien et réparation	51.63 \$
		24 141.04 \$

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		24 141.04 \$
Loc. écon. M. Paquet	Ballet-jazz: Canon à confettis Égout rue Girard: Caméra, fisher, laveuse à pression	45.95 \$ 473.64 \$
Environex	Aqueduc: Analyses eau (mars-avril) Égout: Analyses boues (mars)	27.59 \$ 41.39 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-Up F-150: Changement huile+remplacé ampoule	153.96 \$
Xerox	Frais la copie (26 fév. au 27 mars)	67.59 \$
Énergie Valéro inc.	Tracteur: Diésel Centre municipal: Chauffage	612.55 \$ 181.12 \$
Madame Julie Voyer	Remboursement activité Saint-Raymond	29.00 \$
Jean Denis Itée	Matériel et fournitures	244.60 \$
Sandra-Laura Boissonnault	Hon. prof.: Différents cours de langues	450.00 \$
Les Cabanons Portneuf inc.	Réparation chemins lac Pont-de-Pierre et lac Simon	459.90 \$
MRC de Portneuf	Quotes-parts 2017 (2e versement)	27 029.00 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2016-17 (4e paiement de 4-20%)	22 120.47 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (mai) Adresse IP fixe (mai) Hébergement avancé (mai)	57.43 \$ 11.50 \$ 17.19 \$
Ville St-Marc-des-Carières	Inspecteur bâtiment: Inscription congrès 2017	271.34 \$
Buro Plus	Plage: Pochettes laminées Bureau: Index	22.98 \$ 12.60 \$
Formation Prévention Secours	Frais d'annulation	119.57 \$
Madame Nancy Clavet	Plage: 2 kayaks simple	229.93 \$
Financière Banque Nationale	Aqueduc: Intérêts	697.35 \$
Garage Verreault et fils inc.	Tacoma: Changer pneus et diagnostique	189.48 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement - Avril Petite caisse	294.50 \$ 167.03 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	229.50 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	224.00 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	52.40 \$
Ministère Revenu Québec	TVQ à payer (janv. à mars 2017) TPS à payer (janv. à mars 2017) Taxe héberg. (janv. à mars 2017)	2 047.22 \$ 1 026.17 \$ 838.25 \$
JeunEssor Portneuf	Gala des bénévoles de Portneuf (11 pers. X 10 \$)	110.00 \$
Les Extincteurs WT et fils inc.	Aqueduc: Vér.+rép. extincteur Chalets: Vér.+rép. (3 extincteurs)	62.16 \$ 134.91 \$
MedTech Wristbands	Plage: Bracelets	675.15 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up F-150: Essence Pick-Up Tacoma: Essence	93.91 \$ 47.35 \$
Monsieur Denis Grégoire	Frais de déplacement	35.00 \$
Morgan Communication inc.	Publicité Guide touristique 2017 (plage et chalets)	538.08 \$
Postes Canada	Bulletin municipal d'avril	68.05 \$
Carl Beaupré, camionneur	Gravier pour réparation de chemins	229.95 \$
PG Solutions inc.	Insp. bâtiment: Formation module inst. septiques	165.56 \$
Fernand Girard Itée	Déglaçage rue Principale	574.88 \$
Jean Denis Itée	Voirie: Matériel et fournitures	133.46 \$
Pax Excavation inc.	Déboucher égout rue Girard	1 079.85 \$
		<u>86 534.55 \$</u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de mai.

Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Rénovations	854 400 \$	990 231 \$	942 147 \$	275 715 \$
Maisons	375 000 \$	984 523 \$	770 000 \$	
Chalets	420 000 \$	390 000 \$	219 000 \$	
Autres	<u>98 600 \$</u>	<u>354 926 \$</u>	<u>245 000 \$</u>	<u>500 \$</u>
	<u>1 756 000 \$</u>	<u>2 719 680 \$</u>	<u>2 176 147 \$</u>	<u>276 215 \$</u>

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
2017-015	Ferme Moralait	Démolition d'un hangar	0 \$
2017-016	Alexandre Bhérer	Rénovations diverses	15 000 \$
2017-017	Françis Moisan	Construction d'un garage	15 000 \$
2017-018	Nancy Germain	Rénovations diverses	15 000 \$
2017-019	Jonathan Godin	Agrandissement du bâtiment principal	95 000 \$
2017-020	Simon Roy	Réfection de la toiture	7 000 \$
2017-021	Henriette Trudel	Remplacement du revêtement extérieur	1 000 \$
2017-022	André Cayer	Rénovations diverses	5 500 \$
		TOTAL	153 500 \$

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 21 h 58.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière